

Groupe de Recherche en Appui aux Politiques de coopération au développement
CUD-DGCD

Panorama général des Organisations de la Société Civile relevant du secteur de l'économie sociale

Etude de cas à Abomey, au Bénin

Chercheuse :
Olivia Angé

Sous la direction de
Pierre Petit
(Centre d'Anthropologie Culturelle, ULB)

Janvier 2005

Table des matières

1. Introduction	p.3
2. Description du champ des OSC relevant du secteur de l'E. S.	p.5
a. Description des OSC	p.5
b. Relation entre les différentes OSC	p.17
c. Relation avec le champ politique	p.21
3. Caractéristiques de ces OSC qui en limitent l'efficacité	p.28
a. Le cas des ONG	p.28
b. Le cas des organismes de micro finance	p.33
c. Le cas des Associations de Parents d'Elèves	p.36
d. Généralités sur les OSC	p.37
e. Pertinence des concepts d'économie sociale et de société civile au Bénin	p.42
4. Rôle de ces OSC dans la lutte contre la pauvreté	p.45
a. Le cas des ONG	p.45
b. Le cas des organismes de micro finance	p.46
c. Le cas des Associations de Parents d'Elèves	p.50
d. Généralités sur les OSC	p.51
5. Conclusion	p.53
Bibliographie	p.55
<u>Panorama général des Organisations de la Société Civile relevant du secteur de l'économie sociale</u>	

1. Introduction

La présente note vise à dresser un panorama des Organisations de la Société Civile développant des activités dans le secteur de l'économie sociale. Elle est le produit d'un travail de terrain d'un mois, effectué dans la ville d'Abomey (département du Zou). Nous y avons interrogé des acteurs appartenant aux diverses associations tout en veillant à nous entretenir avec des membres de statuts divers, jouissant de plus ou moins de pouvoir au sein de l'organisation. Par ailleurs, nous avons visité différents ministères concernés par les activités de ces associations afin de comprendre la nature des relations qui unissent les OSC aux pouvoirs publics et de s'interroger ensuite sur les influences que peut exercer le champ politique sur celui des OSC et inversement.

Il est entendu que cette description ne se veut pas exhaustive étant donné la multitude d'associations foisonnant en milieux urbains africains : quasi tous les citoyens participent, de manière plus ou moins active, à l'une ou l'autre association. Ainsi, notre objectif est plutôt de rendre compte des différents types d'organisations, de leurs objectifs, de leur mode de fonctionnement et de la nature des relations qui les unissent. La description sera structurée selon les niveaux d'intervention de chacun des types d'organisation présentés. En effet, chacune de ces catégories renvoie à des fonctions spécifiques remplies dans un espace d'intervention propre. Nous commencerons par décrire les associations à la base et évoluerons vers les associations de plus en plus formelles exerçant des activités à une plus large échelle. Au fil de la description, nous nous efforcerons de souligner les interconnexions qui existent

entre les OSC aux différents niveaux. Nous comprendrons ainsi que ce champ constitue un réseau dont la trame s'étend à toutes les couches de la société. Nous rendrons ensuite compte, comme nous venons de le signaler, des relations qu'entretiennent les OSC avec les différents échelons de l'appareil politique.

Ensuite, nous mentionnerons quelques caractéristiques de ces organisations qui en limitent l'efficacité dans l'accomplissement des objectifs qu'elles se sont assignés et, plus particulièrement, dans leur lutte contre la pauvreté. Nous présenterons le cas des ONG qui sont très nombreuses et très actives mais font également l'objet de nombreuses critiques ; le cas des organismes de micro finance et des Associations de Parents d'Elèves qui ont été choisis comme objets d'attention privilégiés pour notre groupe de recherche. Malgré l'intérêt qu'il représente pour notre étude, le cas des Micros Assurances Santé ne sera pas mentionné car nous n'avons pas observé la présence de ce type d'organisation dans la ville d'Abomey. Après ces cas précis, nous relèverons un certains nombres de caractéristiques générales qui s'appliquent au champ dans son ensemble. Ces spécificités nous inviteront à réfléchir à la portée du concept de société civile dans le contexte observé.

Enfin, nous nous attacherons à mettre en évidence le rôle que jouent les OSC dans la lutte contre la pauvreté. Nous découvrirons ainsi que, malgré les critiques qui peuvent leur être adressées, ces associations contribuent de manière relativement efficace à l'amélioration des conditions de vie de la population.

2. Description du champ des OSC relevant du secteur de l'économie sociale

a. Description des OSC

L'échelle locale est composée d'innombrables **organisations populaires de micro finance**. Nous entendons par-là tontines en tout genre, caisses malheurs et caisses de solidarité. Il s'agit toujours de systèmes d'épargne, de crédits ou d'une cumulation des deux activités. Par ailleurs, une large partie de ces associations vise à une mutualisation des risques de la vie quotidienne, essentiellement, la maladie et le décès. En passant d'une main à l'autre, l'argent qui circule dans ces caisses se « réchauffe ». Il servira préférentiellement à répondre aux besoins quotidiens des membres (initiation ou renforcement d'une activité génératrice de revenu, éducation des enfants, construction d'une maison, achat d'un moyen de locomotion,...). Contrairement à l'argent chaud, l'argent qualifié de « froid », étranger au groupe, n'a pas été gagné au prix d'un dur labeur et peut, pour cette raison, être dilapidé sans souci.

A la tête de chacun des groupes se constitue un « bureau » dont la composition varie. Ainsi, certains bureaux sont constitués d'un unique Président tandis que d'autres regroupent plusieurs membres auxquels sont attribués des rôles et statuts spécifiques (vice-président, trésorier, secrétaire,...). Nous observons donc un désir de conformité avec le cadre légal bien que l'immense majorité de ces associations évolue en marge de l'administration publique.

La participation à ces caisses est volontaire et intéressée. Cependant, les participants y voient l'expression d'une solidarité entre concitoyens : « Les groupements permettent d'aider son prochain parce que seul on n'arrive pas à faire une économie digne. Si l'argent est chez toi, tu

es toujours tenté. Tandis que si tu le déposes et que après tu veux le reprendre, tu dois t'expliquer »¹. L'intensité avec laquelle se manifeste cette solidarité est fonction de la nature des relations qui unissent les participants du groupe. Celle-ci se reflète dans le degré de souplesse des règlements auxquels sont soumis les adhérents. Ainsi, les modalités de fonctionnement de ses associations sont spécifiques à chacune d'elles.

Un premier type de caisse repose sur des réseaux de relations interpersonnelles denses. Il s'agira par exemple d'une association entre les membres d'une famille au sens large ou entre des individus qui se réunissent régulièrement pour exercer un loisir, une activité lucrative ou culturelle. Ces caisses se constituent donc au sein de réseaux plus larges dont tous les membres font partie. La présence d'une tontine renforce alors la cohésion du groupe au sein duquel elle se constitue car le fait d'unir les destins financiers est une marque de confiance très estimée. La présence de ce premier type de tontine est elle-même la marque d'une cohésion puisqu'elle est composée d'individus qui se côtoient régulièrement. C'est cette promiscuité qui a fait naître la confiance entre des concitoyens qui, d'une manière générale, se méfient les uns des autres. Ayant pris conscience de ce potentiel, certains acteurs du développement encouragent la création de ce type de caisse au sein des groupes qu'ils entendent mobiliser afin d'en renforcer la cohésion.

Un second type de caisse rassemble une plus large gamme d'adhérents qui n'entretiennent pas toujours de relations interpersonnelles. Les membres, qui peuvent venir de quartiers reculés ou de villages alentours, ne se rencontrent qu'une fois par an, à l'occasion de la « cassation de la caisse » qui donne toujours lieu à des festivités. Ce second type de groupe dépasse bien souvent la centaine de participants et les sommes qui y sont mobilisées se comptent parfois en millions de francs CFA. L'adhésion est dans ce cas libre et ouverte à tous bien que des précautions préalables à l'intégration soient souvent prises par les membres du bureau. Ainsi, des enquêtes de solvabilité et de bonne conduite peuvent être menées afin de s'assurer des bonnes intentions du nouveau venu. La confiance devant être réciproque, (nous entendons des membres envers le bureau gestionnaire et du bureau gestionnaire envers chacun des membres puisque les membres entre eux ne se connaissent pas) celle que les membres ont dans le bon fonctionnement de leur organisation repose essentiellement sur la bonne réputation dont bénéficie la caisse. Ceci explique que, dans de rares cas, l'une ou l'autre caisse charriant des sommes particulièrement élevées se soient inscrites auprès du ministère afin de jouir d'une plus ample confiance et d'attirer ainsi une plus large clientèle. Mais l'énorme majorité de ces tontines est totalement informelle et ne cherche pas à faire évoluer son statut car elle n'y trouverait pas d'avantage.

Un second type d'organisation, les **associations professionnelles**, se constitue également à la base mais cherche plus souvent l'attribution d'un statut de la part de l'Etat en vue d'une reconnaissance légitime de ses activités. Qu'il s'agisse des coiffeurs, des guérisseurs traditionnels, des vendeuses d'agoutis fumés ou des artisans du royaume, chacun des métiers s'est constitué une association. Pour ce second type d'OSC, nous observons toute la gamme qui va des associations les plus informelles et populaires et qui se satisfont des activités qu'elles organisent ainsi, aux associations enregistrées auprès du ministère et parfois même regroupées en fédération. Entre les deux, nous trouvons toutes les associations qui sont en quête d'une reconnaissance mais peinent à répondre aux exigences de la bureaucratie. Une caractéristique des groupes formels -ou sur cette voie- est qu'ils sont à l'affût des dons du

¹ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en novembre 2004 avec Bruno Zodji, professeur dans un lycée d'Abomey.

blanc car avec une aide « ils pourraient être heureux »² disent-ils. Certains ont même décidé de cesser leurs réunions jusqu'à l'arrivée d'une aide « car sans argent on perd notre temps »³. Tous ces groupes sont représentés par un bureau dont les membres élus sont plus ou moins actifs. L'efficacité du groupe en est largement tributaire, certains se montrant plus dynamiques et plus honnêtes que d'autres. Les objectifs de chacune de ces associations sont spécifiques : il peut s'agir de revendiquer des droits auprès de la mairie, de capitaliser des savoirs, de jouir d'une reconnaissance de la part des concitoyens, d'intensifier les activités génératrices de revenus,... Les initiatives prises par les groupes reflètent les objectifs qu'ils se sont assignés. Cela va de la confection d'un pagne collectif, à la constitution d'une caisse ou d'une tontine, en passant par l'organisation de réunions de concertation mensuelles ou la création d'une coopérative (un seul cas observé à Abomey).

Un autre type d'OSC est constitué par les **groupements de villageois**, les **groupements de femmes** ou **groupements de producteurs**. Une partie de ces associations se constitue à la base tandis qu'une autre partie se constitue sous l'impulsion d'organisations dont l'échelle d'activité est plus large (des ONG, essentiellement, mais il peut également s'agir d'organismes de micro finance, par exemple). Ces organisations sont composées d'individus qui se regroupent autour d'une activité génératrice de revenu, généralement de transformation. Ces dernières activités sont traditionnellement réservées aux femmes, ce qui a valu à ces groupes l'appellation de « groupements de femmes ». Il s'agit en réalité d'un abus de langage puisqu'elles peuvent également être composées de membres masculins. C'est habituellement le cas lorsque le groupe accomplit des activités de production ; ces dernières étant quant à elles exercées préférentiellement par les membres masculins de la communauté. Nous préférons dans ce cas l'utilisation du terme « groupements de producteurs ».

Une grande partie des groupements sont informels mais cherchent à être reconnus par l'Etat afin de pouvoir bénéficier des aides. En effet, la formalisation fait généralement partie des conditions requises pour pouvoir collaborer avec les ONG. Cette démarche implique notamment la constitution d'un bureau mais également l'acquisition de certificats auprès de la Mairie. Cela engendre donc des coûts (substantiellement augmentés par la corruption omniprésente dans le service public) auxquels tous les groupes ne sont pas à même de subvenir. Par ailleurs, une maîtrise de l'écriture est impérative ce qui constitue également une source de discrimination à l'égard des groupes les plus démunis.

Ces groupements se multiplient à une allure impressionnante. Qu'ils se constituent sous l'impulsion d'une ONG qui l'impose comme condition d'accès aux aides ou qu'ils résultent d'une initiative des membres qui espèrent ainsi pouvoir solliciter les aides, ces groupes sont le produit de la « culture du développement » qui se raffermi conjointement à la multiplication des ONG. Ainsi, « Le travail des ONG contribue à une multiplication des groupements de villageois car il n'y a pas d'ONG qui travaille sans groupement. »⁴

Remarquons que les premiers groupements villageois furent mis en place par l'Etat pendant la période révolutionnaire en vue d'organiser la production de coton. Ils ont par la suite été délaissés par les institutions publiques et se sont alors dissous pour se reconstituer ces dernières années dans un nouveau contexte, celui de la coopération. Depuis la chute du marché du coton, nous observons une diversification des filières. Les interventions des ONG

² Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en octobre 2004 avec Adjaman H. Rigobey, maître mécanicien.

³ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en octobre 2004 avec Adouhey Filibert, Président de l'association des mécaniciens.

⁴ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en novembre 2004 avec Monsieur Bélou, Vice Président du CBDIBA.

se concentrent dans les secteurs du coton et de l'anacarde, au détriment de ceux du palmier à huile, du riz et des fruits et légumes.

Les **Associations de Parents d'Elèves** font également partie de notre champ d'étude. Elles se sont constituées suite à la réforme du système éducatif de 1990, suscitée par la crise du système tant en termes de participation qu'en termes de qualité de l'enseignement. Cette volonté de démocratisation de l'accès aux écoles surgit à un moment où l'Etat délaissait ses fonctions en matière éducative, en raison des ajustements structurels et de la grave crise économique qui traversait le pays. Des textes officiels ont alors assignés des rôles aux communautés afin qu'elles participent à l'amélioration du système scolaire, particulièrement au niveau de l'éducation de base.

A l'heure actuelle, chaque école est le siège d'une APE dont les membres sont élus par les parents. Ces derniers sont ainsi amenés à jouer un rôle actif au sein de l'école. Ils participent au financement de l'éducation, à l'entretien des infrastructures et à la prise de décision. Lorsque l'Etat recommença à subventionner l'enseignement primaire -à raison de 1000 CFA par élève-, les APE ont bénéficié d'un droit de regard sur les fonds reçus. Le contrôle qui leur fut ainsi permis d'exercer contribua à une réduction de la corruption au sein des écoles. Cette cogestion des fonds qui, dans un premier temps, généra « une guerre avec les directeurs »⁵, semble être désormais entrée dans les habitudes. Malgré le réinvestissement de l'Etat, la participation des parents est restée indispensable au bon fonctionnement des établissements. Sur le plan matériel, l'argent récolté sert notamment à remédier à la dégradation des infrastructures ou à payer les professeurs contractuels engagés par l'école (c'est-à-dire 80% du personnel enseignant). C'est ainsi qu'un professeur⁶ nous dit que « lorsque les APE ne peuvent plus donner de fonds et qu'il n'y a pas assez d'argent pour nous payer alors on crie. Les APE sont nos patrons immédiats. » En plus de la recherche et de la gestion des fonds, l'association joue un rôle de médiateur entre les parents et le directeur en cas de revendication. Si le conflit ne peut-être résolu au sein de l'école, l'APE aura recours au bureau départemental de la Fédération des APE qui est elle-même en contact avec le Ministère. Par ce biais, les parents ont obtenu un droit de sanction envers le personnel enseignant et le directeur. En effet, le non respect des règles peut dorénavant leur coûter le renvoi alors qu'auparavant « c'est eux qui faisaient la loi »⁷.

A un degré de formalisation accru, nous trouvons les **Organisations Non Gouvernementales locales** qui sont omniprésentes en milieu urbain. Cela se remarque au premier coup d'œil : le paysage est envahi d'affiches permettant de les localiser. Comme c'est le cas dans l'ensemble du Bénin, les ONG nationales ont un champ d'action très limité : elles agissent le plus souvent au niveau de la localité ou, parfois, de la sous-préfecture. Les activités qu'elles déploient sont variables. Dans leur étude, Pirotte, Romainville, Sindahiyebura et Stangherlin (1999 :36) relèvent cinq secteurs d'activités privilégiés qui sont, par ordre d'importance au niveau national : l'éducation formelle, l'agriculture et l'élevage, la formation paysanne et l'encadrement de groupements de villageois, la santé et la nutrition et l'environnement. Rares sont les ONG qui sont spécialisées dans un domaine d'action. Il semblerait qu'il vaille mieux

⁵ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en octobre 2004 avec Oscar Legonou, ancien comptable pour la World Education.

⁶ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en novembre 2004 avec Bruno Zodzi, professeur dans un lycée d'Abomey.

⁷ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en octobre 2004 avec Charles Semassou, membre d'une APE et du bureau départemental de la fédération des APE.

multiplier les capacités d'intervention afin de bénéficier d'une plus ample palette de bailleurs potentiels. C'est dans ce sens que ces mêmes auteurs parlent des ONG béninoises comme étant « généralistes » (1999 :37). Par ailleurs, certaines causes sont reconnues comme étant plus profitables que d'autres, le SIDA en fait partie pour le moment. Le vocabulaire utilisé à ce propos est éloquent : « Pourquoi tu ne fais pas le Sida ? Il y a 3 millions sur le marché ! » a-t-on demandé à une informatrice⁸.

Des formations et sensibilisations sont continuellement organisées par les ONG. Ce créneau « fait également pleuvoir l'argent de la coopération »⁹. Il s'agit souvent d'apprendre aux acteurs à gérer leur activité suite ou préalablement à l'obtention d'un crédit. Ainsi les cours organisés visent à alphabétiser les acteurs ciblés, à leur donner les outils de base de gestion des micros entreprises ou d'organisation collective. Quant aux sensibilisations, elles visent à diffuser de nouvelles valeurs concernant par exemple le statut de la femme, la planification familiale ou la responsabilité civique.

Pour réaliser leurs tâches, les ONG mobilisent les différents types d'organisations décrites ci-dessus. Le foisonnement des ONG explique donc, au moins en partie, la multiplication des associations et groupements : les ONG cherchent des groupes fiables à mobiliser pour accomplir leur mission et les individus se constituent en groupes à l'apparence fiable pour pouvoir solliciter les aides. C'est ce qu'exprime cette intervention : « Les gens doivent s'associer pour travailler sinon ils n'attirent pas la confiance nécessaire pour bénéficier des ressources dont ils ont besoin pour mettre leur savoir à profit. Les ONG constituent des groupes. On ne peut pas donner des fonds à une seule personne car elle est peut-être inconsciente et elle va tout bouffer. Alors que dans un groupe tout le monde ne peut pas être corrompu. Alors les gens se mettent en groupe. Ils forment des bureaux pour pouvoir s'organiser. »¹⁰

Quelques **ONG internationales** sont également représentées à Abomey. Mais la plupart d'entre elles sont localisées à Cotonou ou à Porto Novo et déploient des activités à l'échelle nationale par le biais d'ONG locales qu'elles « sous-traitent »¹¹ pour réaliser leurs projets. Dans cet objectif, sont lancés des appels d'offre auxquels concourent les agences locales. Ceci contribue à renforcer la concurrence qui existe entre les ONG.

En ce qui concerne les antennes régionales d'organismes nationaux, Abomey abrite également les **antennes régionales d'IMF** telles que la CCLAM, le PAPME ou le PADME. Il s'agit de d'Institutions de Micro Finance qui déploient leurs activités dans tout le pays. Elles octroient des crédits à des entrepreneurs individuels ou associés ou encore, à des collectifs constitués afin de mettre en place des activités génératrices de revenus. D'autres crédits sont accordés aux ONG locales qui servent alors de relais en les répartissant à leur tour au sein des groupes qu'elles mobilisent.

⁸Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en novembre 2004 avec Bogacki Agnès, Socio économiste et Anthropologue, Fondatrice de l'ONG ANDIA (Animation et Développement des initiatives Artisanales et aide à l'enfance), initiatrice de l'association «A propot ».

⁹Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en novembre 2004 avec Bogacki Agnès, Socio économiste et Anthropologue, Fondatrice de l'ONG ANDIA (Animation et Développement des initiatives Artisanales et aide à l'enfance), initiatrice de l'association «A propot ».

¹⁰ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en octobre 2004 avec Legonou Constant, chercheur culturel.

¹¹ Terme utilisé par les acteurs.

Certains de ces organismes font partie du consortium ALAFIA qui se présente « comme une association nationale des praticiens de la micro finance au Bénin »¹². Ce réseau est né en 1997, sous l'impulsion du Catholic Relief Service. L'objectif annoncé est de

- « de promouvoir les IMF face à l'Etat et au marché ;
- d'accroître l'impact des IMF sur la réduction de la pauvreté ;
- d'augmenter les relations de proximité entre les membres du consortium ;
- d'élever le niveau de professionnalisme des membres ;
- d'intensifier les activités du consortium. »¹³

C'est à cet effet que sont organisés des ateliers, des centres de diffusion de l'information, des formations de groupes, des séminaires, des rencontres avec les partenaires de développement. Cependant, selon l'étude de Pirotte, Romainville, Sindahiyebura et Stangherlin (1999) le consortium ne brille pas par son efficacité.

D'autres consortiums ont été formés au Bénin ; il y a notamment le ROBS qui rassemble les ONG actives dans le secteur de la santé et le REIDAD qui unit quant à lui les acteurs du secteur agricole.

Enfin, Abomey est le siège de différentes **annexes départementales de fédérations**. Nous observons par exemple le siège de la Fédération Départementale des APE. Le rôle de la Fédération est de coordonner les actions des APE et de porter leur voix au Ministère en cas de revendications. L'objectif annoncé est de « contribuer à l'amélioration des systèmes éducatifs dans les départements grâce :

- à la constitution d'un groupe de pression pour défendre les intérêts des APE auprès de l'administration ;
- au renforcement des capacités des APE membres de la FEDAPE ;
- au renforcement de la collaboration entre les acteurs intervenant dans le département. »¹⁴

La FEDAPE entend ainsi promouvoir « un enseignement pour tous, sans exclusion, et la mise en place d'un système éducatif géré collégialement par l'administration scolaire et la société civile forte dont les structures APE »¹⁵.

La création de la FEDAPE est le résultat d'une initiative de la World Education qui entendait rendre la Fédération autonome à moyen terme. Actuellement les aides ne sont plus octroyées, sauf à l'occasion de projets ponctuels. Pour mener ses activités, la FEDAPE jouit des cotisations des parents d'élèves récoltées par le biais des APE.

La Fédération Nationale des Artisans du Bénin est également représentée au niveau départemental. Selon les responsables, la FENAB serait le produit d'une initiative des artisans afin de revendiquer leurs droits. L'objectif de la Fédération est triple :

- servir de médiateur lorsqu'il y a litige entre les artisans ;
- faciliter l'accès aux aides extérieures octroyées par les partenaires du développement ;
- revendiquer les droits des artisans auprès de l'Etat.

L'antenne du Zou coiffe 23 associations professionnelles allant des forgerons aux coiffeurs, en passant par les électriciens. En réalité, une partie de ces métiers s'éloigne de ce que l'on a coutume de qualifier d'« artisans ». Ceci fait dire à certains que « la FENAB regroupe de tout.

¹² Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Cotonou en novembre 2004, avec Monsieur Olafa Ignacio, chargé de communication.

¹³ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Cotonou en novembre 2004, avec Monsieur Olafa Ignacio, chargé de communication.

¹⁴ Objectifs annoncés sur les affiches du centre de la FEDAPE à Abomey.

¹⁵ Objectifs annoncés sur les affiches du centre de la FEDAPE à Abomey.

Ils prennent les entrepreneurs ou les maçons pour des artisans! Ca leur permet d'avoir beaucoup de subventions... » Des adhérents peu satisfaits affirment que cette Fédération est constituée « de ceux qui bouffent les aides par l'intermédiaire du gouvernement. » S'ils la soutiennent c'est parce que « la participation à la Fédération est obligatoire pour être reconnu par l'Etat. On nous demande des cotisations mais on ne nous aide pas ». Les responsables de la Fédération affirment quant à eux que « certaines associations ne veulent que bénéficier des intérêts de la Fédération sans faire ce qu'il faut pour être associés. Ils ne sont pas en règles, ils ne paient pas la cotisation.»¹⁶

Nous observons donc, dans cette ville béninoise, un champ social composé des éléments constitutifs de la société civile tels qu'ils ont été présentés dans un rapport de l'USAID¹⁷. Cette classification structurée en trois niveaux est celle qui est généralement mobilisée par les acteurs locaux :

- le **niveau primaire**, composé des organisations communautaires de base et des groupements de villageois. C'est la cellule de base de la société civile au Bénin ;
- le **niveau intermédiaire**, composé des ONG, Associations et Fédérations. Il établit le lien entre la cellule primaire de la société civile et assure sa participation aux institutions et aux processus politiques, sociaux et économiques au-delà du niveau local ;
- le **niveau supérieur**, composé d'organisations civiques spécialisées, qui exercent deux fonctions en faveur de toute la société civile : premièrement, une fonction de défense et de promotion de la société civile vis-à-vis de l'Etat et du marché et, deuxièmement, des fonctions spécialisées de formation, d'assistance technique, de recherche et de plaidoyer sur les politiques béninoises.

Si l'existence d'un champ composé par ces organisations s'observe effectivement sur le terrain, les rôles qui leurs sont associés selon l'USAID relèvent de la théorie plus que de la pratique. Remarquons également que nous n'avons pas nous-mêmes observé l'existence d'organismes relevant du niveau supérieur. Par ailleurs, il nous semblerait pertinent d'ajouter à ce panorama un premier niveau constitué des associations populaires totalement endogènes et informelles qui déploient leurs activités en marge du secteur de la coopération. Ainsi, l'extrême majorité des tontines et une partie des associations à la base sont autonomes et ne cherchent pas à entrer en contact avec les pourvoyeurs d'aides. Contrairement aux organisations constituant les autres niveaux, celles-ci sont totalement indépendantes des flux financiers administrés par les bailleurs, ce qui n'est pas sans conséquences sur les pratiques des acteurs. Ce type d'association présente donc des dynamiques d'action spécifiques qui les distinguent substantiellement des organisations des autres niveaux. Orientées vers la résolution des problèmes quotidiens, elles sont le reflet direct des préoccupations des citoyens. Tandis qu'aux autres niveaux d'organisation, une partie importante de l'énergie est consacrée à la recherche de fonds, au détriment de la mise en place d'activités qui contribueraient directement à l'amélioration des conditions de vie de la communauté.

b. Relation entre les différentes OSC

De nombreux forums et ateliers d'échanges sont organisés afin d'établir un dialogue entre ces acteurs de la société civile. Il est cependant reconnu que peu d'entre eux débouchent sur des

¹⁶ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en octobre 2004 avec Ignace, président de l'association des électriciens, président de l'antenne d'Abomey de la FENAB.

¹⁷ USAID, Africar-Bénin, les organisations intermédiaires de la société civile et gouvernance démocratique au Bénin, Programme BINGOS, Cotonou, Novembre 1999.

résultats palpables puisque, malgré les multiples rencontres, nous n'observons toujours pas de collaboration entre les acteurs. Par ailleurs les organisations à la base ne sont jamais présentes aux forums. Ainsi, lors du Forum social de 2005, les organisateurs avaient souhaité que leurs invités viennent accompagnés des représentants des communautés. Cependant, les équipes techniques étaient largement supérieures en nombre car « elles ne pouvaient pas accepter de s'asseoir ensemble et de partager les mêmes informations »¹⁸. En général (le forum que nous venons de citer faisant exception), ces forums relèvent, comme c'est le cas pour les fédérations, de l'initiative des bailleurs et ne sont pas adoptées par les acteurs locaux : « Il y a deux fédérations d'ONG. Mais elles-mêmes se font la guerre. Elles ont été fondées sur base d'initiatives allemandes. On fait ce que le blanc veut : on constitue des assemblées générales, on fait des missions,... mais les plans d'actions ne sont jamais mis en œuvre! »¹⁹

Le panorama dressé ci-dessus révèle un effet structurant en cascade depuis les partenaires au Nord jusqu'aux populations ciblées par les projets. Le regard porté vers l'argent mobilisable, les collectifs locaux tentent de remplir au mieux les conditions d'accès aux ressources imposées par les partenaires au risque d'en perdre leur identité. Nous voyons ainsi se profiler une structure hiérarchique verticale qui se superpose aux réseaux de relations horizontales, reposant sur la concurrence plus que sur la collaboration. Il apparaît que les fonds investis, de part la convoitise qu'ils éveillent, influencent la configuration du réseau d'OSC, déterminent les principes organisationnels internes à ces organisations, orientent les objectifs des acteurs et les stratégies qu'ils déploient pour les atteindre.

Ainsi, les partenaires de développement imposent des conditions aux ONG nationales qu'ils « sous-traitent »²⁰. Pour pouvoir concourir aux appels d'offre, les ONG s'efforcent donc de répondre à ces exigences. Il s'agira pour elles de mettre en place une organisation interne réglementaire, de nouer les relations indispensables avec des « parrains » haut placés, de rédiger des projets relevant des domaines de prédilection des bailleurs internationaux afin de se positionner de manière stratégique dans cette course aux financements,... et, enfin, d'exécuter des projets définis par les instances supérieures, qu'ils s'agissent des partenaires internationaux ou des pouvoirs publics (ces derniers prenant alors le relais pour organiser des programmes impulsés par les bailleurs). La littérature regorge d'exemples confirmant cette observation. C'est le cas, par exemple, d'un article dans lequel Françoise Bourdarias (2003 :32) affirme que : « La configuration internationale issue des ONG est fortement hiérarchisée, et la domination exercée par les ONG du Nord se manifeste dans les modalités de recueil et de gestion des fonds, de définition pratique et éthique de l'action, de régulation des relations sociales ».

Les ONG nationales contribuent à leur tour à la structuration des associations qu'elles mobilisent pour réaliser leurs projets. Ainsi, elles suscitent la prolifération des groupements de villageois ; elles promeuvent la formalisation des associations en l'imposant comme une condition d'accès aux aides ; elles éveillent, involontairement, la concurrence entre des homologues qui cherchent à bénéficier d'aides qui ne sont pas disponibles pour tous. Dans certains cas, les fonctions premières des groupements s'en trouvent elles-mêmes modifiées. C'est ce que souligne l'étude de Roch Mongbo (1994) qui affirme que les groupements ont tendance à s'éloigner des besoins quotidiennement ressentis par les villageois pour représenter avant tout un enjeu politique et des ressources à capter. Ainsi, si le travail des ONG contribue

¹⁸ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Cotonou en novembre 2004 avec Patrick Zantangni, coordinateur du Cercle d'Autopromotion pour le Développement Durable, organisateur du Forum social du Bénin de 2004.

¹⁹ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Cotonou en novembre 2004 avec Blandine Legonou, Consultante indépendante.

²⁰ Terme utilisé par les acteurs au cours de divers entretiens.

à une prolifération des groupes, nous ne pouvons pas dire pour autant qu'elles contribuent à un renforcement du secteur associatif car, si les associations se multiplient, elles ne sont pas toutes fonctionnelles. Certaines, totalement superficielles, n'existent que pour capter les aides : « Les gens voient que lorsque les autres sont ensemble, ils reçoivent de l'aide. Alors ils forment des groupes mais si les aides n'arrivent pas, les groupes se relâchent. »²¹

Enfin, au niveau individuel, cette omniprésence de la coopération éveille chez les citoyens des représentations qui ne sont pas sans conséquences sur leurs comportements. Ils ont tendance à croire que le blanc est le seul capable de sauver le pays. « C'est vous qui savez comment nous aider. Si le Yovu arrive alors nous serons heureux »²². Perdant confiance en leur propre capacité à s'autogérer, ils attendent l'aide sans rien entreprendre.²³ « Notre groupe est déjà prêt, il n'y a plus qu'à attendre le Yovu »²⁴. L'énergie n'est plus alors dépensée pour mettre en valeur des ressources locales mais pour chercher des subventions : « Maintenant, je cherche de l'aide pour m'acheter une voiture. J'ai entendu que les blancs aident aussi pour acheter des voitures... »²⁵

Cette structure dont la hiérarchie se fonde sur la détention des ressources est la marque de l'existence de relations de dépendance entretenues de manière plus ou moins consciente aux différents niveaux. Le caractère massif des aides octroyées par les bailleurs décourage les ONG à prendre leur autonomie. Même s'il arrive que des activités génératrices de revenu soient créées, les ONG ne sont jamais totalement indépendantes. Leurs activités dépendent des contrats négociés avec les partenaires. Ceci explique que certaines ONG ne fonctionnent qu'à temps partiel : elles ouvrent et ferment au gré des aides reçues. Les ONG génèrent quant à elles des dépendances envers les organisations qu'elles mobilisent. Une informatrice confirme : « Des dépendances sont créées, il n'y a pas de volonté de créer des groupes autonomes. Les associations mobilisées ne sont pas traitées comme partenaire égal, celui qui maîtrise les ressources est toujours en position de force. »²⁶ Certains acteurs voient dans cette dépendance en cascade le reflet de la nature même des relations politiques africaines qui ont toujours été fondées sur des relations de dépendance. D'autres l'envisagent comme une stratégie des partenaires de développement qui perdraient leur raison d'être en offrant aux acteurs à la base les conditions de leur autonomie. La littérature confirme cette dernière hypothèse. Ainsi, Niébé Gustave (2003) se demande si l'action des ONG ne contribuerait pas à cantonner les populations ciblées en position de perpétuelle demande.²⁷

Il est important de souligner que les associations endogènes qui évoluent en marge de ces flux financiers ne s'intègrent pas dans cette hiérarchie.

²¹ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en octobre 2004 avec Behanzin Eugène, directeur exécutif du Centre d'Initiation et de Recherche Action pour un Développement durable.

²² Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en octobre 2004 avec Elino, vendeuse de poissons, présidente d'une tontine.

²³ Voir à ce sujet SIMONE Abdou M., *Reaching the larger world: new forms of social collaboration in pinkine, Senegal, Africa*, vol.73, 2003, pp.226-250.

²⁴ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en octobre 2004 avec Adjaman H. Rigobey, maître mécanicien.

²⁵ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en octobre 2004 avec Adjaman H. Rigobey, maître mécanicien.

²⁶ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Cotonou en novembre 2004 avec Patrick Zantangni, coordinateur du Cercle d'Autopromotion pour le Développement Durable, organisateur du Forum social du Bénin de 2004.

²⁷ Voir également : PIROTTE Gautier, ROMAINVILLE Michel, SINDAHYEBURA E. & STANGHERLIN Gregor, *Les associations urbaines en Afrique subsaharienne. Types, fonctionnement et initiatives en matière de développement*, Rapport de Recherche en Appui à la Politique de coopération CIUF-AGCD, 1999.

c. Relation avec le champ politique

Les **groupements et associations** entretiennent des relations avec les structures étatiques lorsqu'elles entreprennent des démarches en vue d'une formalisation. Selon les activités développées, ils devront s'adresser à un interlocuteur spécifique. Les groupements de femmes et de producteurs devront, par exemple, s'adresser au Centre Rural de Promotion de l'Agriculture. Ce centre, qui dépend du Ministère de l'agriculture et de la pêche, « appuie les groupements dans tous les domaines à travers des formations et la mise en application des textes officiels ayant trait au monde coopératif »²⁸. En formant les groupements pour susciter une meilleure gestion, le CRPA faciliterait l'accès aux crédits et aiderait à élaborer des micros projets. Chaque commune est le siège d'un service agricole composé d'agents spécialisés. Pour mener ses actions, le CRPA dispose d'une part du budget national. Ces fonds viennent en partie de la Banque Mondiale, de la Banque d'Afrique de l'Ouest pour le Développement et d'autres partenaires de la coopération.

Au niveau local il n'existe pas d'espace de dialogue entre les groupements et les autorités politiques. Le fait que les associations à la base n'entretiennent pas de relations directes avec les pouvoirs locaux les relègue à un rôle technique : elles appliquent les recettes proposées par les ONG. Certaines ONG, comme le Cercle d'Autopromotion pour le Développement Durable, se donnent pour objectif de promouvoir une coopération entre les associations et les pouvoirs publics au niveau local.

Les relations qu'entretiennent les **ONG** avec l'appareil étatique peuvent être distinguées selon leur caractère formel ou informel. Au niveau formel, nous observons que, pour augmenter leurs chances de recevoir l'appui d'un partenaire, les ONG locales doivent être enregistrées au Ministère de l'intérieur, au Ministère du plan et enfin au Ministère chargé des relations avec les institutions. Ce dernier est le siège de la Cellule de Promotion des Associations et des ONG, structure étatique à gestion autonome dont l'objectif est d'accompagner et de renforcer les capacités des ONG et des associations de développement. C'est à cet effet que sont organisés des formations et des séminaires ; que sont mis en place des réseaux de diffusion de l'information ; que sont créées des cellules d'appui visant à faciliter les relations avec l'Etat ou des structures d'accompagnement des organisations dans la recherche de financement. Le CPA-ONG se donne également pour objectif d'éliminer du champ d'action les nombreuses ONG opportunistes afin d'encourager l'émergence de celles qu'il considère comme « professionnelles ». L'existence de cette structure serait « la preuve de la prise de conscience par l'Etat du rôle prépondérant que doit jouer la société civile dans le développement du pays. » L'institution est actuellement en mutation. Elle voudrait élargir son champ d'action à tous les membres de la société civile car ce secteur « très composite et hiérarchisé a des difficultés à s'organiser ». Ce manque d'organisation est imputé aux « problèmes de leadership » qui génèrent des tensions entre les acteurs²⁹. Remarquons que, pour l'instant, le CPA-ONG n'a pas fait preuve d'une grande efficacité puisque, sur le terrain, les objectifs sont loin d'être atteints.

Une partie des relations qui unissent les ONG locales aux bailleurs de fonds est médiatisée par les ministères ou les agences paragonnementales. Pour la réalisation des programmes gouvernementaux, l'Etat lance des appels d'offre afin d'établir des partenariats avec les ONG

²⁸Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en novembre 2004 avec Adjobimey Joseph Camille, chef du SICAR (Service Information et Communication Agricole et Rurale) au CRPA.

²⁹Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Cotonou en novembre 2004 avec Gbessi Brice, responsable au CPA-ONG.

locales. Les organisations béninoises cherchent ainsi à multiplier les contacts avec les pouvoirs publics car ceux-ci régulent une part importante des ressources en circulation.³⁰

C'est ce qu'exprime cette intervention d'un membre du CRPA : « Les ONG nous sollicitent du début à la fin. C'est nous qui quadrillons le développement sur le terrain, nous sommes à tous les niveaux : les villages, les communes,... Nous concentrons toute l'information donc les ONG viennent ici pour initier leurs actions. Ensuite, elles font appel à nous pour nos compétences. L'Etat à la force de frappe pour offrir des techniciens et des experts de toutes les disciplines. Et pour finir elles nous transmettent leurs résultats. Comme nous sous-traitons les ONG, elles nous envoient leurs plans d'action pour qu'on les connaisse »³¹

D'une manière générale, nous observons donc une division du travail entre l'Etat et les ONG qui oeuvrent tous pour le développement du pays. Comme le suggère cette remarque du même informateur, la répartition des tâches ne se fait pas sans tensions : « Les ONG rencontrent des difficultés dans la réalisation de leurs activités car elles ne sont pas habituées à intervenir là. C'est nous qui étions là au départ. Les ONG ne maîtrisent pas les contraintes liées à leur domaine d'intervention mais quand nous voulons intervenir, les ONG disent que c'est leur travail. »

Les relations informelles qu'entretiennent les ONG avec les pouvoirs publics sont également denses. « Au Bénin, tout est politisé. »³² Nous entendons par là que les réseaux politiques déploient leurs ramifications au-delà de leur sphère propre. Ainsi, l'élite économique est essentiellement composée d'acteurs détenant également un pouvoir politique. La société civile ne fait pas exception à cet égard. Il est reconnu qu'« avoir une ONG aide à gagner des électeurs, beaucoup de partis en ont une. »³³ En effet, comme le souligne Françoise Bourdarias (2003 : 36), un candidat capable de desservir sa population en projets est beaucoup plus crédible aux yeux des électeurs. Le cas de Denandi Christophe qui est à la fois Directeur de l'ONG GRABS et Chef d'Arrondissement illustre bien cette relation : « L'ONG donne une visibilité. Je suis dans le milieu, j'ai réalisé beaucoup de changement par ici. C'est pour ça que les gens on fait appel à moi. Les fils du lieu savent quelles difficultés rencontre la région et comment y répondre. »³⁴ Inversement, être intégré à la sphère politique stimule à son tour les activités de l'ONG. « Le directeur est devenu Chef d'Arrondissement. Cela permet à la population de bénéficier des efforts de l'ONG, beaucoup de projets sont arrivés vers l'arrondissement. »³⁵

Au cours des entretiens, des acteurs de statuts divers font mention de la récurrence des pratiques clientélistes lors de la sélection des ONG suite aux appels d'offre. Ainsi, certains hommes politiques feraient usage d'un prête-nom afin de constituer une ONG qui serait une « collaboratrice privilégiée » des pouvoirs publics. Ce constat ouvre la piste d'une réflexion sur le renouvellement des élites. Les instances politiques chargées d'orienter les aides font également l'objet de telles accusations : « Abomey est laissée pour compte : il y a peu d'aides qui arrivent ici. C'est parce que peu d'Aboméens sont au centre de décision ; c'est-à-dire au

³⁰ Voir à ce propos : PIROTTE Gautier, ROMAINVILLE Michel, SINDAHYEBURA E. & STANGHERLIN Gregor, *Les associations urbaines en Afrique subsaharienne. Types, fonctionnement et initiatives en matière de développement*, Rapport de Recherche en Appui à la Politique de coopération CIUF-AGCD, 1999.

³¹ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en novembre 2004 avec Adjobimey Joseph Camille, chef du SICAR (Service Information et Communication Agricole et Rurale) au CRPA.

³² Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en novembre 2004 avec Gbaguidi Arsène, Coordinateur de l'antenne d'Abomey du PRODECOM (Programme de Développement des Communes).

³³ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en octobre 2004 avec Balou Michel, couturier à la retraite, ancien membre d'une APE, représentant du parti FALAFIA à Abomey.

³⁴ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en novembre 2004 avec Denandi Christophe, Directeur de l'ONG GRABS (Groupe de Recherche Action pour le Bien être Social), Chef d'Arrondissement.

³⁵ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en novembre 2004 avec un employé de l'ONG GRABS.

gouvernement exécutif qui élabore les budgets. A Abomey, il y a trop d'opposants au régime.»³⁶

Nous comprenons donc à quel point il est important « d'avoir un parrain haut placé »³⁷ pour s'intégrer dans le champ du développement. Il arrive même que la survie de l'ONG en dépende : « Il suffit que mon parrain soit muté pour que l'ONG sombre »³⁸.

Au niveau local les acteurs signalent des tensions entre les ONG et les autorités politiques : « Tout le monde veut prendre quelque chose dans la marmite. Les maires considèrent que les ONG qui interviennent sur leur territoire doivent être sous leur contrôle. Certains maires exigent un pourcentage des fonds en échange du certificat qui assure leur aval avant l'initiation d'un projet. D'autres refusent les activités d'une ONG car ils veulent choisir eux-mêmes les organisations qui interviennent sur leur territoire. Lorsqu'une ONG vient d'une autre région pour réaliser un projet, cela suscite parfois des tensions.»³⁹ Ces observations corroborent les propos tenus par Guillerrou Yves (1994) qui affirme que l'administration locale est gênée par les initiatives qui échappent à son contrôle. Un de ses principaux obstacles vient des projets bénéficiant d'une importante aide extérieure qui lui livrent bien souvent une concurrence de fait.

Pour pouvoir intervenir sur le territoire béninois, les **ONG internationales** doivent obtenir l'autorisation du Ministère des affaires étrangères. Ensuite, selon leur domaine d'intervention, elles s'adresseront au ministère de tutelle afin d'éviter un double emplois. Les différents ministères entretiennent donc des relations avec les ONG intervenant dans leur domaine d'intervention. Par ailleurs, il existe au sein du Ministère du plan une cellule chargée du suivi des programmes de développement régional dont le rôle est d'assurer le « suivi des ONG ayant reçu l'accord du ministère pour intervenir au Bénin ». Cette cellule se charge essentiellement d'orienter les projets vers les régions répertoriées comme prioritaires. Le directeur souligne le fait qu' « il n'y a pas de main mise. Notre rôle est uniquement d'éviter les disparités par le financement ». Remarquons que les écarts entre les régions en termes de répartition des fonds sont criants.

Nous ne disposons pas d'information concernant la nature des relations informelles qu'entretiennent les ONG internationales avec les pouvoirs publics.

Mentionnons enfin le cas des **fédérations** auxquelles s'appliquent également les remarques faites à propos des ONG : il y a d'une part les relations administratives et formelles et d'autres part, les relations informelles, d'ordre clientéliste, qui sous-tendent la répartition des aides et des projets. Par ailleurs, les fédérations entretiennent des contacts ponctuels avec le ministère correspondant afin de faire valoir les revendications de leurs affiliés. Si un dialogue est officiellement instauré, il n'en demeure pas moins que les acteurs à la base se plaignent du non respect de leurs droits et de l'inefficacité des fédérations.

³⁶ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en octobre 2004 avec Behanzin Eugène, directeur exécutif du Centre d'Initiation et de Recherche Action pour un Développement durable.

³⁷ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en octobre 2004 avec Legonou Oscar, Ancien comptable pour la World Education.

³⁸ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en octobre 2004 avec Legonou Oscar, Ancien comptable pour la World Education.

³⁹ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Cotonou en novembre 2004 avec Blandine Legonou, Consultante indépendante.

Dans un livre intitulé « L'Afrique est partie! »⁴⁰, Chabal et Daloz soulignent le caractère peu différencié de la sphère politique en Afrique noire. Nos observations confirment ce fait dans le cas de la société civile qui présente des connexions multiples avec le monde politique. Dans son article, Françoise Bourdarias (2003 : 23) s'interroge : « Le terme « non gouvernemental » garde-t-il en effet un sens lorsque les fonds gérés par les organisations proviennent en grande partie des Etats et des organismes internationaux ? » Les pouvoirs publics tentent incontestablement de canaliser les OSC en organisant leur coordination ; ce qui nous semble légitime étant donné le rôle prépondérant des OSC dans ces secteurs traditionnellement dévolus à l'Etat. Cette initiative ne semble pas constituer un frein à la réalisation des projets. Par contre, la mauvaise répartition des ressources qui transitent dans les mains des pouvoirs publics semble quant à elle poser préjudices au secteur.

3. Caractéristiques de ces OSC qui en limitent l'efficacité

Comme le suggère le panorama dressé ci-dessus, les OSC présentent des caractéristiques qui compromettent leur pleine efficacité dans la réalisation des objectifs qu'elles s'assignent et, plus particulièrement, dans leur contribution à l'amélioration des conditions de vie des citoyens. Dans les paragraphes suivants, nous proposons de rendre compte des dysfonctionnements que nous avons observés. Nous les distinguerons dans un premier temps selon qu'ils concernent les ONG, les APE ou les organismes de micro finance. Ensuite, nous mentionnerons différentes caractéristiques des OSC dans leur ensemble, à l'exception des associations populaires de micro finance qui présentent, comme nous l'avons déjà souligné, des traits spécifiques qui les distinguent des autres OSC.

a. Le cas des ONG

La logique de l'ostentation motive une partie des dépenses réalisées avec les fonds reçus pour la réalisation des projets. Certains l'interprètent comme la soif d'assouvir des désirs personnels. Cette justification est certainement pertinente mais elle doit être nuancée car derrière ces dépenses fastes se cachent des mécanismes ancrés dans les consciences collectives. Pour mobiliser une communauté, les leaders associatifs doivent jouir d'une certaine crédibilité auprès des membres. Lorsqu'ils auront apporté l'aide promise, ils seront considérés comme des sauveurs, « ils ne sont pas Dieux mais sont à côté de lui ». Le maintien de cette reconnaissance passe par la manipulation d'objets symbolisant ce statut. Il s'agira tantôt d'un téléphone portable, tantôt d'une grosse voiture ou de vêtements prestigieux. Le Bénin est un partenaire privilégié des bailleurs. L'affluence de fonds que cet engouement génère, engendre une surenchère dans ces dépenses ostentatoires : « Sans jeep, on est pas crédible. »⁴¹

Chabal et Daloz (1999) parlent quant à eux d'un processus de redistribution symbolique verticale pour justifier cette coexistence du faste et de la pénurie. Comme ils s'identifient à la magnificence des supérieurs de la communauté, les dépendants attendent de leur patron qu'il tienne son rang.

⁴⁰ CHABAL Patrick & DALOZ Jean Pascal, *L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique*, Economica, Paris, 1999.

⁴¹ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en novembre 2004 avec Bogacki Agnès, Socio économiste et Anthropologue, Fondatrice de l'ONG ANDIA (Animation et Développement des initiatives Artisanales et aide à l'enfance), initiatrice de l'association «A propot ».

Il est reconnu par l'ensemble des acteurs qu'une grande majorité des ONG est opportuniste. Dans ce cas, l'initiative résulte plus d'une recherche de profit individuel que de l'accomplissement d'un idéal humanitaire. C'est ce qu'exprime cette intervention qui fait l'unanimité parmi les acteurs du milieu : « Comme le secteur privé n'est pas organisé et que l'Etat a démissionné, on crée des ONG pour avoir du travail. » Cette réaction est logique au regard des sommes faramineuses (et disproportionnelles par rapport aux ressources locales) qui sont charriées par le secteur de la coopération. Nous comprenons que dans un tel contexte l'efficacité des interventions ne soit pas toujours assurée. Une partie de ces ONG est ainsi considérée comme des mini-entreprises alimentant une classe moyenne sans avenir dans les secteurs privés et publics.

Loin d'être des structures autonomes, les ONG relèvent plutôt de la propriété d'acteurs privés. C'est pour cela que « lorsqu'un père fondateur meure, l'ONG meure également »⁴². Elles sont identifiées à leurs créateurs qui s'enorgueillissent du succès de « leur entreprise ». Craignant que leurs « employés » deviennent des concurrents potentiels, les directeurs évitent de s'entourer d'un personnel trop compétent. Cette même crainte les dissuade de déléguer les tâches importantes à leurs collaborateurs. Ils concentrent donc tous les pouvoirs entre leurs mains. Ainsi, ils gèrent souvent l'entièreté des fonds sans manifester de souci de transparence. Une informatrice témoigne : « Les conseils administratifs sont mis en place pour répondre aux exigences des bailleurs. Il s'agit en réalité de structures artificielles. La plupart du temps, ils sont composés des membres de la famille. » Toujours selon Chabal et Daloz (1999), cette toute puissance du fondateur et les relations verticales qui en découlent, constituent un environnement propice aux malversations puisque, faute pouvoir contenter ses supporters on s'expose au risque de l'émergence de prétendants potentiels à la succession.

Les partenaires internationaux ont également leur part de responsabilités dans les dysfonctionnements des ONG. Certaines de leurs pratiques ont des effets pervers qui ne sont pas toujours pris en compte. Ainsi, lorsqu'une ONG est performante, les bailleurs se disputent pour établir des partenariats. « Le patron qui attire tous les regards a alors la tête qui gonfle. Il se croit tout puissant et on cesse de lui exiger des évaluations. »⁴³. Ceci explique qu'un nombre restreint d'ONG concentre une grande partie des fonds et assure selon certains « un véritable monopole ». Cette concentration pas toujours légitime des aides avive la concurrence entre les ONG qui se disputent le maigre butin qui leur reste. Nous observons donc une lutte pour l'appropriation des fonds car, disent les acteurs, les « offres » sont trop peu nombreuses au regard des « demandes » manifestées ; c'est ainsi que la « guerre » est lancée pour « remporter le marché ». Ce sentiment de pénurie n'est en fait pas tant lié à un manque quantitatif de fonds qu'aux inégalités qui président leur répartition.

Par ailleurs, nous observons à l'échelle nationale une concentration des aides dans quelques régions spécifiques, qui ne sont pas toujours les plus dans le besoin. Nous avons déjà mentionné ci-dessus les institutions publiques qui influencent la répartition des fonds. Les réseaux clientélistes qui se tissent entre les pouvoirs publics et les OSC déterminent le choix des régions privilégiées pour l'allocation des fonds⁴⁴. Il semblerait par ailleurs que les

⁴² Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Cotonou en novembre 2004 avec Blandine Legonou, Consultante indépendante.

⁴³ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Cotonou en novembre 2004 avec Blandine Legonou, Consultante indépendante.

⁴⁴ Voir à ce propos : *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, s.l.d. Bierschenk Th., Chauveau J.-P. & Olivier de Sardan J.-P., Karthala & APAD, Paris, 2000, pp.5-42. Et BIERSCHEK Thomas & OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, Powers in the village : rural Bénin between democratisation and decentralisation, *Africa*, vol.73, 2003, pp.146-172.

baillleurs se disputent les régions dans lesquelles les communautés sont plus facilement mobilisables afin d'obtenir des résultats dans les plus brefs délais. Les ONG qui sont également sous la pression des contraintes temporelles ont aussi tendance à mobiliser les communautés les mieux disposées. Paradoxalement, les zones les plus démunies qui sont celles qui demandent le plus d'investissement pour être mobilisées, sont le plus souvent délaissées. Il s'agit généralement de zones difficile d'accès dans lesquelles les établissements scolaires se font rares. Le manque d'éducation compromet la verbalisation par les communautés des problèmes auxquels elles se trouvent confrontées et des solutions qui peuvent être envisagées. Par ailleurs, dans ces régions très pauvres la convoitise est exacerbée. L'arrivée des fonds y génère souvent des conflits d'autant plus délicats à gérer que ces groupes sont rarement confrontés à ces nouvelles formes de mobilisation que sont les associations. Ces disparités interrégionales éveillent des sentiments d'injustice de la part des laissés pour compte.

Au sein même des communautés, les aides ne sont pas réparties de manière équitable. Yves Guillerrou (2003 :128) confirme cette observation en affirmant que les interventions des ONG s'adressent en premier lieu aux groupes dominants de la communauté au détriment des fractions défavorisées qui, plus hésitantes face à la prise de risque, sont généralement les dernières à s'impliquer. Danielle Jonckers (1994 :122) fait quant à elle l'observation suivante dans le Sud du Mali : « Ne disposant même plus d'une charrue, les groupes les plus démunis côtoient les gros producteurs équipés en outillage moderne. Ceux-ci mobilisent de plus en plus les services des associations de travail au détriment des familles pauvres, exclues du circuit villageois de coopération. »

Les interventions des ONG dans les villages par le biais des groupements de femmes et de producteurs ne sont pas sans conséquences sur l'organisation des communautés. La littérature relève à de multiples reprises les tensions engendrées par la constitution de groupes de villageois au niveau de la gestion des ressources et de la répartition des pouvoirs. Bierschenk, Chauveau et Olivier de Sardan (2000), remarquent que la diversification des sources d'influence et de pouvoir et la multiplication des porteurs d'intérêt que suscite la décentralisation de l'aide, encourage le chevauchement des sphères politiques et des organisations de développement et par conséquent les luttes d'influence. Ainsi, les détenteurs traditionnels du pouvoir, qui sont souvent les aînés, ne disposent pas des compétences nécessaires pour s'imposer comme intermédiaires entre la communauté et les ONG. Ils se trouvent donc en concurrence de fait avec des « courtiers en développement »⁴⁵, plus jeunes mais faisant preuve d'une maîtrise parfaite des exigences des bailleurs en terme de représentation ou de manipulation du langage⁴⁶. Danielle Jonckers (1994 :129,132) remarque à ce propos que : « Les agents de coopération collaborent surtout avec des éléments relativement jeunes, ce qui tend à marginaliser les aînés. [...] Si les jeunes cultivateurs trouvent leur compte dans les nouvelles associations, il n'en va pas de même des femmes qui pourraient perdre le peu d'indépendance dont elles disposent au sein de leurs propres groupements. [...] Renforçant les clivages sociaux préexistants, les interventions extérieures accentuent la déstructuration du système lignager. Elles exacerbent les distinctions entre intérêt collectif et individuel, les antagonismes d'âge ou de sexe et les conflits pour l'exercice du pouvoir qui existaient préalablement. »

⁴⁵ Pour plus de précision sur ce concept voir *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, s.l.d. Bierschenk Th., Chauveau J.-P. & Olivier de Sardan J.-P., Karthala & APAD, Paris, 2000, pp.5-42.

⁴⁶ Voir à ce propos : *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, s.l.d. Bierschenk Th., Chauveau J.-P. & Olivier de Sardan J.-P., Karthala & APAD, Paris, 2000, pp.5-42.

Et BIERSCHEK Thomas & OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, Powers in the village : rural Bénin between democratisation and decentralisation, *Africa*, vol.73, 2003, pp.146-172.

Enfin, remarquons que la multiplication des formations en tout genre fait également l'objet de critiques : le déplacement des personnes ciblées est plus souvent justifié par les per diem ou les repas offerts que par le contenu de la formation. Voilà ce qu'en dit un membre de l'association des mécaniciens d'Abomey : « Ils ont dit que si on voulait de l'argent on devrait suivre une autre formation. Mais nous, on veut d'abord l'argent sinon on ira plus à la formation. L'autre elle était bien, on recevait à manger et à boire. » Cette surmonétarisation de l'aide, engendrée par la multiplication des offres de crédits et des formations, compromet une collaboration non rémunérée avec la population. « Avant on créait des richesses sociales, on éveillait des idées, des collaborations, et ensuite arrivaient les financements. Maintenant, c'est le contraire... Du coup, quand il n'y a pas d'argent, il n'y a plus moyen de mobiliser les gens. La misère est devenue psychologique. »⁴⁷

b. Le cas des organismes de micro finance

Le discours des bénéficiaires contraste avec celui des IMF qui se targuent d'avoir mis en place des systèmes de crédits accessibles au plus démunis. Divers mécanismes discriminent les personnes et les communautés les plus défavorisées. Les grands organismes de micro finance reconnaissent leur absence dans les zones reculées. Ils justifient ce fait par la non rentabilité de leurs activités dans ces régions à faible densité de population. Les personnes vivant loin des centres sont quant à elles incapables de rentabiliser les crédits étant donné les coûts générés par les déplacements occasionnés. La constitution préalable d'un dossier pour pouvoir disposer des crédits constitue également une source de discrimination. Par ailleurs, les acteurs se plaignent de la lourdeur des démarches administratives à effectuer pour pouvoir bénéficier des crédits. « Eux demandent toujours des papiers et des papiers. Une fois que c'est prêt ils ne se satisfont pas, ils en veulent plus, ce n'est jamais au point. »⁴⁸

Certains auteurs affirment que, loin de démocratiser l'accès aux ressources au sein de la communauté, l'octroi des crédits aurait tendance à renforcer les inégalités existantes et pourrait même être la source de nouvelles inégalités. Danielle Jonckers (1994 : 127) critique la situation dans le Sud du Mali : « La dégradation des conditions de vie d'une partie de la population est le produit du type de développement induit par les projets qui privilégient l'accès à un revenu monétaire. Les rapports marchands supplantent petit à petit les relations de réciprocité ou de dépendance. La solidarité traditionnelle à l'égard des éléments non productifs disparaît [...]. » Dahou Tarik (2003) explique ce phénomène par le fait que les différents acteurs ne disposent pas tous des mêmes capacités à manipuler le cadre institutionnel et marchand. Les crédits se concentrent donc aux mains de certains acteurs qui vont se retrouver en position de dominance par rapport à ceux qui peinent à constituer des projets répondant aux normes des IMF ou qui ne disposent pas des connaissances nécessaires pour gérer une activité génératrice de revenu et la rendre viable à long terme. Pour ces personnes là, le remboursement du crédit peut devenir extrêmement contraignant. C'est ainsi que des acteurs s'embrigadent dans une chaîne de crédits dont les uns sont supposés permettre de rembourser les autres. D'autres choisissent de s'endetter auprès des usuriers pour rembourser des prêts qu'ils n'ont pas su rentabiliser.⁴⁹

⁴⁷ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en novembre 2004 avec Bogacki Agnès, Socio économiste et Anthropologue, Fondatrice de l'ONG ANDIA (Animation et Développement des initiatives Artisanales et aide à l'enfance), initiatrice de l'association «A propot ».

⁴⁸ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en octobre 2004 avec Madame Zodji, Présidente de l'association de potiers « Zan fonto no ba fui kua », membre d'une tontine.

⁴⁹ Observation faite par Romainville Michel dans le Nord du Bénin.

De nombreux organismes n'acceptent d'octroyer des crédits que si les bénéficiaires constituent des groupes au sein desquels les membres se portent mutuellement garants. La constitution de ces groupes représente également une source potentielle de tension pour la communauté. En effet, des individus sont parfois contraints de collaborer avec des partenaires avec qui ils n'entretiennent pas toujours des relations d'affinités. Ils arrivent que les groupes soient imposés par l'organisme qui dispose des crédits. Lorsque ce n'est pas le cas, il existe au sein de la communauté des règles implicites qui poussent les individus à accepter de s'associer avec quiconque en manifesterait le désir. Un refus d'association serait interprété comme un défaut de confiance condamnable par la communauté. Voici le témoignage d'une informatrice qui craignait de ne pas pouvoir rembourser ses dettes car elle s'était associée à d'autres femmes en qui elle n'avait pas confiance : « J'ai des amies avec qui je pourrais m'associer en confiance. Mais il y a beaucoup de gens qui veulent s'associer et peu d'entre eux sont de bons cœurs. Si je m'associe juste avec mes amies, il y a des plaintes et des mécontentements car beaucoup de gens veulent être dans le groupe »⁵⁰. Pour les crédits individuels, il est souvent demandé de présenter une personne qui se porterait garante en cas de non remboursement. Un autre informateur disait avoir perdu un ami après avoir refusé d'en être le témoin.

Ces tensions de sources diverses font de la communauté le théâtre d'accusations de sorcellerie dont on connaît les conséquences sur la cohésion communautaire.

Par ailleurs, en les amenant à réfléchir en termes de rentabilité, la micro finance invitent les entrepreneurs à délaisser des activités peu rémunératrices mais non moins essentielles. Toujours dans le même article, Danielle Jonckers (1994) cite l'exemple des activités alimentaires qui sont alors délaissées par les femmes faute de temps. Notons que le degré d'intégration de cette logique de productivité est relatif puisqu'elle reste soumise aux impératifs de la tradition. L'accomplissement des devoirs traditionnels exige une dépense d'énergie considérable à laquelle s'ajoute une mobilisation des ressources matérielles et monétaires. L'organisation quotidienne est soumise à ces impératifs dont l'importance est telle qu'ils peuvent constituer un frein pour le développement des activités génératrices de revenus et ce, à défaut du désir manifeste de nombreux citoyens entrepreneurs de « mettre sur le marché des produits et services de qualité ». Les cérémonies de deuil constituent un exemple éloquent à cet égard. « On fixe ensemble les jours de travail. S'il n'y a pas de décès, on travaille ce jour là. [...] Ca fait longtemps que l'on ne s'est plus réunis, il y a eu des décès dans la famille. »⁵¹

c. Le cas des Associations de Parents d'Elèves

Les APE semblent très prometteuses au regard des rares critiques dont elles font l'objet. Remarquons cependant que certains parents déplorent les prérogatives que conserve l'Etat au sein des établissements malgré son faible investissement en termes financier. C'est par exemple lui qui impose le contenu des programmes scolaires malgré les revendications des APE : « L'école nouvelle est différente. Le pays n'est pas d'accord, les APE critiquent mais c'est le gouvernement qui a le pouvoir. « Un, deux, trois,... » pour avant c'est différent

⁵⁰ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en octobre 2004 Madame Kwami, Présidente d'une tontine, membre d'un groupement de femmes de Madame Soglo.

⁵¹ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en octobre 2004 avec Madame Zodzi, Potière, Présidente de l'association de potiers « Zan fonto no ba fui kua », membre d'une tontine.

maintenant »⁵². Les pouvoirs publics s'arrogent également le droit de nommer les directeurs selon des processus qui font l'objet de suspicions. Ainsi il y aurait « des bons et des mauvais directeurs »⁵³...

Les APE doivent servir de contre pouvoir en cas d'abus d'autorité au sein des établissements. Cependant, il arrive que cela ne puisse être fait car certains parents craignent que leurs enfants subissent les représailles du directeur mécontent. Cette remarque souligne le caractère complexe des réseaux relationnels qui structurent les établissements scolaires. L'intervention des ONG peut constituer une source supplémentaire de tension car les membres des APE regrettent souvent de ne pas avoir été concertés lors de la mise en place d'un projet dans leur école.

d. Généralités sur les OSC

D'une manière générale nous pouvons affirmer que le secteur associatif est caractérisé par un très **faible niveau de collaboration** entre les acteurs individuels et collectifs. « La coopérative c'est difficile, certains ne veulent pas participer, ne veulent pas s'investir. »⁵⁴ Au niveau de la communauté, cette faible collaboration peut être envisagée comme le signe de l'atrophie relative des réseaux de solidarité qui structurent les communautés. D'une manière générale, la crise économique compromet l'entraide entre les individus : « Maintenant il y a peu de solidarités car il y a peu d'écoulement »⁵⁵. Lorsque les ressources sont rares, ceux qui en disposent évitent de les partager. Les acteurs qui réussissent à se constituer un capital économique ont tendance à s'extraire de ces relations d'obligations devenues trop exigeantes puisque les dons restent éternellement dans l'attente de contre dons compromis par la pénurie. Par ailleurs, cette présence limitée des ressources exacerbe la **concurrence**, tant entre les organisations aux différents niveaux qu'au sein d'une même association. Parmi les associations qui visent des objectifs similaires, les degrés d'efficacité se distinguent clairement. Cela suscite des convoitises stériles puisque aucune collaboration entre les groupes n'est imaginable par les acteurs. Le rire que nous avons obtenu en réponse aux questions concernant une éventuelle requête de conseils auprès d'un homologue est symptomatique de cette absence de collaboration. Les autres associations sont considérées comme des concurrentes auxquelles on ne pourrait se rabaisser à demander de l'aide. Nous comprenons pourquoi les informations et les « contacts » relèvent de la propriété des acteurs qui y voient une richesse pouvant être réduite par le partage avec ceux qui sont considérés comme des concurrents. « Moi je veux faire mon propre effort, trouver mon propre partenaire. Je ne peux pas demander conseil aux autres, ça ne se fait pas. On ne peut pas se mêler des affaires d'un autre groupe sinon il y a du désordre. »⁵⁶ Ceci reste valable pour les associations constituées en fédération. Comme le montre cette intervention, ces rivalités sont présentes à tous les niveaux d'OSC : « Si je fais une ONG, je vais concurrencer ma sœur qui en a déjà une. Quand on n'est pas de la même famille la concurrence est encore plus vive. Même entre

⁵² Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en octobre 2004 avec Lamadjekpogni Jean, Guérisseur traditionnel, membre d'une APE (Association de parents d'Elèves), membre d'une tontine de joueurs de dominos.

⁵³ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en octobre 2004 avec Lamadjekpogni Jean, Guérisseur traditionnel, membre d'une APE (Association de parents d'Elèves), membre d'une tontine de joueurs de dominos.

⁵⁴ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en octobre 2004 avec Yemadje Roger, maître tenturier, Vice Président de la COPATRA, (Coopérative des Producteurs d'art Traditionnel).

⁵⁵ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en octobre 2004 avec Madame Zodji, Présidente de l'association de potiers « Zan fonto no ba fui kua », membre d'une tontine.

⁵⁶ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en octobre 2004 avec David B. Kamakpe, pisciculteur, Président du groupe Degbedevindekon.

les associations il y a concurrence. Regarde les vendeuses de poissons, elles ont déjà fait trois ou quatre pagnes; celles qui vendent de la viande pas. Certaines associations sont plus assises que d'autres, elles ont plus de poids. Lorsqu'il y a des avantages à tirer, elles vont dire qu'elles sont plus organisées. Entre tontines aussi il y a de la concurrence, certaines ne sont pas assises alors que d'autres sont vraiment organisées, il y a de l'assurance, ça donne envie de s'intégrer. »⁵⁷ Françoise Bourdarias (2003 : 48) relève au niveau local l'apparition d'une compétition pour l'appropriation de la ressource que constitue le partenariat avec les ONG de part les fonds qui sont en jeux, les emplois qui sont générés par les projets et le positionnement dans des réseaux transnationaux que cela peut permettre. Yves Guillerrou (2003 :126) remarque quant à lui que : « Les rapports entre ONG et populations rurales s'inscrivent de plus en plus dans un contexte de double concurrence : concurrence entre intervenants pour le contrôle de zones (ou de formes d'activités) jugées intéressantes pour les bailleurs de fonds, mais aussi entre fractions de la population pour la captation directe des aides extérieures.»

Les acteurs ont tendance à privilégier le déploiement de stratégies individuelles au détriment des stratégies collectives. Ainsi, disent certains, « si tu ne fais pas de démarches tu n'as rien. Il faut se lever individuellement, faire des courbettes aux patrons, aux ministères. Sinon tu n'as rien. Au Bénin c'est donnant-donnant! »⁵⁸ L'investissement dans un groupe plus large est justifié par les avantages personnels que les membres pourront en obtenir. Les vocations humanitaires sont ainsi effritées par un appât du gain entièrement justifié par les sommes colossales qui sont charriées dans les sillons de la coopération. Lorsque les bénéficiaires escomptés n'arrivent pas assez vite le groupe aura tendance à se dissoudre. C'est particulièrement le cas lorsque celui-ci a été constitué sous l'impulsion d'un tiers afin de répondre aux exigences des fournisseurs potentiels d'aide. Sachant que de nombreux groupements se constituent dans l'unique espoir de recueillir des subventions, nous comprenons pourquoi nombre d'entre eux disparaissent avant même d'avoir imaginé le moindre projet. Cette recherche d'intérêts personnels est accrue dans le cas des leaders associatifs⁵⁹. Les avantages obtenus en termes d'accroissement des capitaux, que ceux-ci soient économiques, symboliques ou relationnels priment généralement sur les aspirations altruistes. Ceci est exprimé sans pudeur par les acteurs : « Moi je veux apporter un pont et de l'électricité à mon pays comme ça on continuera à dire mon nom quand je ne serai plus là. » Ou bien : « Avoir une ONG, cela permet de gagner de l'argent et d'être considéré. »

Cette faible collaboration est en partie expliquée par une seconde caractéristique qui est la **méfiance générale** qui règne entre concitoyens. Les attaques de sorcellerie sont récurrentes dans le quotidien béninois, engendrant ainsi une crainte perpétuelle de vengeance de la part d'un entourage devenu jaloux ou suspicieux. Ceci explique pourquoi de nombreux citoyens préféreraient agir en solitaire mais s'associent afin de répondre aux exigences des bailleurs.

Cette méfiance est également justifiée par une **corruption omniprésente** à tous les échelons de l'organisation sociale, les OSC ne font pas exception en la matière. Nous pouvons ainsi entendre : « Si tu vois le Yovu directement c'est mieux parce que le noir il va te trahir. Nous ne voulons plus de devanciers. » Ou bien : « Dans les ONG, il y a énormément de corruption. Certains employés reçoivent des demis salaires. C'est le patron qui choisit. Qu'est-ce que tu vas dire ? C'est lui qui parle au bailleur. » Si elle est regrettée, cette corruption généralisée ne

⁵⁷ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en novembre 2004 avec Legonou Constant, chercheur culturel.

⁵⁹ Voir à ce propos : BIERSCHEK Thomas, CHAUVEAU Jean-Pierre & OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Karthala & APAD, Paris, 2000.

suscite pas pour autant l'indignation nécessaire à la répudiation des coupables : « Lutter contre la corruption, c'est impossible. Ce serait lutter contre nous-mêmes puisqu'on est tous concernés. »⁶⁰ Ces pratiques sont ainsi inscrites dans les normes et acceptées de tous⁶¹. Ceux qui n'y participent pas font l'objet d'un discrédit (l'honnêteté peut être interprétée comme un signe de faiblesse) voire même, paradoxalement, d'une méfiance qui pourrait jouer à leur rencontre. « Quand on est très honnête, on a des problèmes. [...] Si tu prends de l'argent, tu ne pourras pas parler. Si tu ne prends pas, tu pourras parler demain. »⁶² Le clientélisme qui est également omniprésent dans les réseaux sociaux n'est pas non plus considéré comme un recours illégitime : « Le clientélisme c'est la réalité, c'est humain. Il faut aider ceux qui vont te soutenir plus tard. »⁶³ « Après, c'est une question de relation : il faut un devancier. Chacun court à sa manière, c'est injuste mais à qui vas-tu aller te plaindre ? Il faut courir pour trouver des relations. »⁶⁴ Dans leur livre, Chabal et Daloz (1999) parlent à ce propos d'une confusion entre intérêts privés et sphère publique. Les relations sont toujours personnalisées si bien que les relations débarrassées de toute considération préalable d'ordre identitaire ou clientéliste sont inexistantes. Ces auteurs y voient un argument leur permettant de prédire un relatif échec des regroupements horizontaux en Afrique noire.

Cette normalisation de la corruption n'est pas exempte de relations avec **l'absence de notion de bien commun** qui caractérise les sociétés africaines en général. La notion de bien commun est généralement limitée au cercle familial. Au-delà, on peut se servir sans risque de sanction. L'argent de la coopération qui semble à bien des égards être « tombé du ciel », relève de cette catégorie. Cette absence de bien commun nous invite à nous interroger sur l'adéquation des interventions des ONG dont l'objectif annoncé est une amélioration quantitative ou qualitative du bien public. Ceci permet de comprendre le manque d'enthousiasme que suscitent certains projets auprès des acteurs ciblés.

e. Pertinence des concepts d'économie sociale et de société civile au Bénin

Nous voulons à présent attirer l'attention sur le fait que la pertinence de l'utilisation des concepts de société civile et d'économie sociale n'est pas assurée par la seule existence de ces organismes. En effet, les propriétés que nous venons de souligner, distinguent ce champ de ce que nous avons coutume d'entendre par société civile au Nord.

Les différentes caractéristiques que nous avons relevées ci-dessus permettent de comprendre le manque de signification que revêt le concept d'économie sociale aux yeux des acteurs concernés. Rares sont ceux qui distinguent les objectifs d'une ONG ou d'une coopérative de ceux d'une entreprise : « Le pasteur fondateur avait une association déclarée qui est devenue ONG. Ca veut dire que c'est plus qu'une simple association mais cela n'a pas beaucoup d'avantages. Maintenant elle est bloquée car il y a eu des problèmes qui ont scindé l'Eglise en

⁶⁰ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en novembre 2004 avec Bruno Zodji, professeur dans un lycée d'Abomey.

⁶¹ Pour plus de précisions sur ce sujet voir l'article de BLUNDO Giorgio & OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, La corruption quotidienne en Afrique de l'Ouest, *Politique Africaine*, vol.83, 2001, pp.8-37.

⁶² Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en octobre 2004 avec Oscar Legonou, ancien comptable pour la World Education.

⁶³ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en octobre 2004 avec Gléglé Alfonse, comptable du CEIRAD (Centre d'Initiation et de Recherche Action pour le développement Durable).

⁶⁴ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en novembre 2004 avec Legonou Constant, chercheur culturel.

deux, alors les ouvriers sont partis. Il y avait un mécanicien, un soudeur, un peintre auto, ..., ils travaillaient tous pour l'ONG. Les produits étaient vendus partout dans le pays, il y avait beaucoup d'argent. »⁶⁵ Les acteurs observent ainsi, « Il y a peu de bénévolat, d'espace de solidarité, d'engagement. »⁶⁶ Un système économique est qualifié de social lorsqu'il est structuré par des relations de confiance et de solidarité. Il donne lieu à une redistribution équitable des profits dans une recherche de bien-être pour le groupe dans son ensemble. Nous avons constaté au fil de l'exposé que la majorité des organisations que nous avons rencontrées reposent sur des relations de concurrence entre des individus recherchant à optimiser leur profit personnel.

Ce constat confirme les propos de Patrick Develtere et Bénédicte Fonteneau (2003) qui présentent la cohésion sociale et la pression de besoins primaires non satisfaits comme les conditions nécessaires à la genèse des initiatives de l'économie sociale. Ils remarquent que la cohésion sociale est plus affirmée en milieu rural qu'en milieu urbain. Et que, par ailleurs, à certains degrés aigus de pauvreté, la cohésion sociale et l'identité collective ne sont pas présentes. Si la condition de nécessité est remplie à Abomey, nous comprenons que la condition de cohésion soit parfois compromise puisque nous en milieu urbain très pauvre.

Si la société civile doit être entendue comme le secteur qui défend le bien public face aux abus de l'Etat et du marché, nous comprenons que le concept mérite une redéfinition spécifique au contexte étudié. Au Bénin, comme c'est le cas en Afrique en général, les frontières qui distinguent le secteur privé, de la sphère publique et de la société civile sont floues. Ces trois sphères entretiennent d'étroites relations par le biais de la superposition des élites de la société civile, de la sphère publique et du secteur privé. Nous avons également souligné à plusieurs reprises l'existence de réseaux clientélistes qui empêchent de parler de trois sphères distinctes. Ainsi, s'il fallait uniquement considérer comme faisant partie de la société civile les organisations qui se sont constituées en marge des intérêts privés et des réseaux politiques, le champ des OSC se verrait tronqué d'une large partie de ses composantes.

Remarquons également que, si la société civile remplit indéniablement un rôle d'intermédiation technique entre les communautés et le secteur public, son rôle d'acteur critique ou de contre pouvoir est quand à lui largement réduit. Dans leur étude, Pirotte, Romainville, Sindahiyebura et Stangherlin (1999 :89) remarquent également qu'une partie de « ces structures se caractérise par une absence de fondement militant. Autrement dit, si l'on cherche à appréhender ces structures en se basant sur les modèles nordiques on constatera que leur travail n'est pas articulé autour d'une idéologie qui sert de fondement ou de légitimité à leur action. » Peut-être que les réseaux de clientélisme et de dépendance qui se tissent entre les pouvoirs publics et les OSC expliquent en partie le cantonnement de la société civile béninoise à un rôle d'intermédiation technique au détriment de son rôle critique face aux abus des institutions publiques. Sachant que, dans la recherche effrénée aux aides extérieures, les acteurs disposant du pouvoir politique constituent pour les membres des OSC, des collaborateurs privilégiés, mieux vaut entretenir avec eux des relations cordiales en évitant les revendications.

⁶⁵ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en novembre 2004 avec Monsieur le Pasteur Ahouignan M. Léonard.

⁶⁶ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en novembre 2004 avec Bogacki Agnès, Socio économiste-Anthropologue, Fondatrice de l'ONG ANDIA (Animation et Développement des initiatives Artisanales et aide à l'enfance), initiatrice de l'association «A propot ».

Ces différentes remarques nous permettent de comprendre pourquoi nous entendons que : « Le problème de la société civile au Bénin c'est qu'elle n'est pas mobilisée »⁶⁷ alors que les villes regorgent d'associations en tout genre. Quelle pertinence conserve le concept de société civile lorsqu'il est tronqué de sa dimension de mobilisation sociale?

4. Rôle de ces OSC dans la lutte contre la pauvreté

L'engouement que manifestent les partenaires de développement à l'égard du rôle que peuvent être amenées à jouer les OSC dans la lutte contre la pauvreté n'est pas infondé pour autant puisqu'un champ existe effectivement et que les actions qui sont déployées en son sein sont palpables, tant en milieu rural que urbain. C'est ce que nous entendons montrer dans les lignes qui suivent.

a. Le cas des ONG

Françoise Bourdarias (2003 :48) affirme que l'influence des ONG ne peut être réduite à leurs interventions ponctuelles car, de part leurs activités « le local devient foyer de la modernité, la communauté de village un équivalent de la société civile, la tradition porteuse de principes permettant la production de la citoyenneté. [...] Les ONG, en participant au « développement communautaire », permettent de limiter le pouvoir de l'Etat, de le tenir à distance. En ce sens elles sont constituées en agent du processus de « vraie décentralisation ». »

Suite à la crise de l'Etat, les ONG ont été amenées à prendre en charge une partie des fonctions que le service public avait délaissées. La foi des bailleurs dans le potentiel des ces organisations à contribuer au développement du pays les amène à faire transiter une partie importante de leurs investissements dans ce secteur. C'est grâce à ces flux financiers que les OSC ont pu mettre en place des structures d'intervention dans des domaines autrefois réservés aux services publics, tels que la santé, la gestion de l'environnement ou l'éducation. « Les Etats Africains ne sont pas ou plus en mesure de drainer ou de contrôler une partie significative des flux Nord-Sud du fait de la méfiance qu'ont désormais à leur égard les bailleurs de fonds. [...] Les réformes imposées aux Etats africains et les nouvelles modalités de l'aide décentralisée ont ainsi ouvert ou créé des champs d'action pour un grand nombre d'organisations intermédiaires : associations villageoises, coopératives, groupements de producteurs, associations d'usagers, [...], clubs de jeunes et de femmes, cercles d'épargne, etc. » (Bierschenk, Chauveau, Olivier de Sardan, 2000 :11). La population est consciente de l'importance de l'intervention des ONG : « Malgré les dysfonctionnements ça aide quand même les communautés. Sans ça, le Bénin serait déjà autre chose. »⁶⁸

Certains acteurs prennent conscience du frein que constitue le climat hostile qui règne entre les organisations pour l'émergence d'une société civile unie qui vise des objectifs allant au-delà de l'intermédiation technique et s'engage dans un rôle de militantisme politique. Le Forum Social du Bénin qui fut organisé en 2005 à Cotonou constitue un exemple d'initiative témoignant d'un désir de changement. L'objectif des organisateurs était de faire prendre conscience aux participants de la nécessité de travailler en faveur d'une synergie entre les acteurs de la société civile.

⁶⁷ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en novembre 2004 avec Arsène Gbaguidi, coordinateur de l'antenne d'Abomey du PROgramme de DEveloppement des COMMunes.

⁶⁸ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en novembre 2004 avec Zodzi Bruno, instituteur, membre d'une tontine d'enseignants.

Ces initiatives sont actuellement à l'état embryonnaire puisque nous n'observons pas encore de mouvement social allant en ce sens mais elles témoignent l'apparition de nouvelles préoccupations au sein du secteur associatif.

b. Le cas des organismes de micro finance

En Afrique urbaine, les notions d'efficacité, d'accumulation, de performance sont déjà présentes dans les esprits : les acteurs veulent « avoir des ouvertures sur les marchés internationaux » pour s'acheter « des terrains, des voitures ou des GSM ». Il serait donc erroné de croire que ces populations sont restées à l'écart de ces concepts modernes qui, pour eux, sont source de frustration.

Lorsque les formations qui accompagnent l'octroi des crédits sont bien organisées, les participants y trouveront l'opportunité d'acquérir les outils qui leurs permettront de mettre en place une activité génératrice de revenu. Certaines formations portent sur des savoirs techniques dans un domaine spécifique. D'autres enseignent aux participants les bases de la gestion financière et administrative ou l'importance du respect des contrats et des délais temporels ou encore de la fidélisation de la clientèle. L'instauration de ces nouvelles normes tend à réguler, dans une certaine mesure, un secteur privé où triomphe l'informel. La qualité de ces formations est primordiale car c'est grâce à elles que les crédits seront utilisés de manière efficace et pourront être remboursés sans contrainte pour les acteurs endettés. C'est alors que la micro finance devient un tremplin performant pour lancer les citoyens dans une dynamique économique leur permettant d'assumer leurs besoins de manière autonome. Le travail qui n'est ni valorisé, ni à la base de la réussite sociale, est ainsi remis à l'honneur. En donnant les outils techniques et financiers de la mise en valeur des ressources locales, la micro finance est à la base de la création de richesses et contribue ainsi à une réduction de la pauvreté.

Remarquons par ailleurs que les revenus générés par les crédits octroyés peuvent servir de tremplin au développement d'autres types d'activités. Différentes modalités existent pour faire profiter des crédits à différents secteurs. Par exemple, l'activité mise en place grâce aux crédits assurera au foyer un minimum de revenu dont une partie peut être directement investie dans une mutuelle de santé. En ce qui concerne l'éducation, nous observons que, lorsqu'un foyer dispose d'un minimum de revenu, les parents acceptent de perdre une force de travail en envoyant leurs enfants à l'école. Un projet de la World Education nous donne un autre exemple de combinaison de la micro finance avec le secteur éducatif: des crédits étaient octroyés uniquement aux familles qui acceptaient d'envoyer leurs filles à l'école. Dans les régions concernées par le projet, le taux d'alphabétisation féminine a sensiblement augmenté. Le Cercle d'Autopromotion pour le Développement Durable utilise quant à lui la micro finance pour mobiliser la communauté. Les relations qui se créent ainsi entre les femmes permettent de constituer des « groupes de conscientisation » dans lesquels les membres sont invités à réfléchir sur leur condition socio-économique et sur les relations qu'entretient leur situation subjective avec la situation nationale. La mise en association des femmes se fait donc par le truchement du micro crédit qui leur permet par ailleurs de prendre conscience de leur force de travail.

Les associations populaires de micro finance jouent également un rôle clé dans l'amélioration des conditions d'existence des citoyens. Elles développent des services d'intermédiation financière constituant la trame de l'économie informelle qui est orientée vers la satisfaction de besoins élémentaires. Par ailleurs, à travers les réseaux sociaux qu'elles tissent, ces associations sont orientées vers la socialisation des risques individuels et familiaux, le secours

mutuel et le soutien des membres. Garantissant à leurs membres une sorte de protection sociale, elles jouent un rôle complémentaire voir de substitution aux communautés familiales dont l'implication s'est atrophiée en raison de la pénurie. La couverture traditionnelle n'étant plus valable et le secteur public n'ayant pas pris le relais, l'association mutuelle se présente comme une alternative relativement efficace⁶⁹.

En ouvrant des espaces de manifestation de la confiance, la circulation de la monnaie crée du lien et génère de nouvelles relations qui constituent une richesse hautement valorisée. Comme nous le savons, en Afrique, la pauvreté est d'abord sociale et puis économique. En faisant circuler l'argent, ces associations rouvrent des espaces d'expression des solidarités, suscitant ainsi la création de réseaux fonctionnels d'entraide.⁷⁰ Les acteurs apprécient également la cohésion car elle est garante d'une bonne utilisation de l'argent mobilisé. En effet, le groupe exerce un contrôle sur les dépenses de ses membres : « Après on vérifie si chacun a fait –avec l'argent épargné– ce qu'il avait promis. »⁷¹ Nombreux sont les membres de tontines qui justifient leur participation par la protection dont y jouit leur épargne qui, lorsque elle est à leur portée, est rapidement dilapidée.

Loin d'être en concurrence, les associations populaires et les organismes formels entretiennent des relations de complémentarité. Certains acteurs préféreront avoir recours aux tontines tandis que d'autres s'adresseront à une IMF, d'autres enfin font appel à l'un ou l'autre selon les circonstances. Ces dernières étant plus exigeantes du point de vue des formalités à remplir, tous les acteurs ne peuvent ou ne veulent s'y conformer. Certains acteurs apprécient la sécurité et la rigueur des systèmes formels tandis que d'autres préfèrent la souplesse des tontines. Sur le plan temporel, le calendrier des dépenses sociales peut encourager à privilégier l'une ou l'autre solution. Sur le plan géographique nous observons également une complémentarité puisque le secteur endogène est mieux adapté dans les régions plus reculées.⁷² Notons que certains partenaires de développement appuient les organismes de micro finance afin qu'ils fournissent leurs services à perte, dans un premier temps, dans les zones reculées. Ceci permet à des populations isolées de pouvoir également disposer des fonds minimum leur permettant d'impulser des activités génératrices de revenus.

c. Les Associations de Parents d'Elèves

Comme nous l'avons montré dans la présentation des OSC, la présence d'une APE améliore sensiblement la qualité du système éducatif. Le rôle de l'éducation est également crucial dans la lutte contre la pauvreté. Elle prépare la communauté à un avenir meilleur en invitant les jeunes membres à la prendre en charge. Nous observons en effet que lorsque, dans un village,

⁶⁹ Voir à ce propos : PIROTTE Gautier, ROMAINVILLE Michel, SINDAHYEBURA E. & STANGHERLIN Gregor, *Les associations urbaines en Afrique subsaharienne. Types, fonctionnement et initiatives en matière de développement*, Rapport de Recherche en Appui à la Politique de coopération CIUF-AGCD, 1999 ou LATOUCHE Serge, *L'autre Afrique. Entre don et marché*, Albin Michel, Paris, 1998.

⁷⁰ Voir à ce propos : KAMDEM Emmanuel, Circulation monétaire et construction du lien social en milieu urbain africain : une modalité d'adaptation créative à la mondialisation, *Revue Tiers-monde*, vol. 168, 2001, pp.755-771 ; GENTIL Dominique & SERVET Jean-Michel, Entre localisme et mondialisation : la microfinance comme levier de changements socio-économiques, *Revue Tiers-monde*, vol.172, 2002, pp.737-760 ; PIROTTE Gautier, ROMAINVILLE Michel, SINDAHYEBURA E. & STANGHERLIN Gregor, *Les associations urbaines en Afrique subsaharienne. Types, fonctionnement et initiatives en matière de développement*, Rapport de Recherche en Appui à la Politique de coopération CIUF-AGCD, 1999.

⁷¹ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en novembre 2004 avec Zodzi Bruno, instituteur, membre d'une tontine d'enseignants.

⁷² Voir à ce propos LAMBERT Agnès & CONDE Kefing, Le secteur endogène va-t-il disparaître? Tontine, « usuriers » et crédit rural de Guinée, *Revue Tiers-monde*, vol.172, 2002, pp.829-847.

un part importante des habitants sont analphabètes, ils peinent dans leur premier pas vers l'amélioration de leur condition de vie : la verbalisation des obstacles qu'ils rencontrent. Au contraire, une jeunesse éduquée développe une réflexion sur ses conditions de vie et se projette dans l'avenir avec plus d'ambitions. Elle est capable de formuler des projets et de les mettre en place au moment venu. Par ailleurs, Francis Delpeuch et Bernard Marie observent une corrélation forte entre le taux d'éducation féminine et la malnutrition.⁷³

Même s'il relève d'un héritage colonial et est souvent étranger aux parents, le savoir scolaire est valorisé et son utilité est reconnue. Ceci explique la motivation des parents à investir une partie de leurs maigres revenus dans une éducation qui n'assure plus l'intégration future sur le marché du travail. S'ils ont conscience du fait que l'Etat n'embauche plus et que le secteur privé est quasi inexistant, les parents pensent néanmoins que l'école apportera à leurs enfants les outils de bases qui leur permettront de développer plus tard une activité génératrice de revenu : « Il faut apprendre la culture française. C'est comme ça que tu seras habile pour l'apprentissage d'un métier, sans ça on ne voit pas clair vite. La culture fon, on l'apprend à la maison. »⁷⁴

Différents programmes nationaux ont montré le souci de contribuer à une meilleure structuration de ces associations afin d'en renforcer l'efficacité. Ainsi, un fructueux projet de la World Education visait à stimuler l'intérêt des parents à l'égard du système éducatif en leur donnant des outils de gestion financière et matérielle. Dans un deuxième temps, des subventions furent accordées afin d'améliorer les conditions matérielles des établissements.

Au-delà des bénéficiaires strictement scolaires, les parents ont ainsi appris à s'approprier des structures communautaires et se sentir responsables de leur bon fonctionnement.

d. Généralité sur les OSC

Le caractère multidimensionnel de la pauvreté en fait une question tant sociale que politique ou économique. La pauvreté est d'abord perçue comme la détérioration des liens qui relient un individu à sa communauté. L'appauvrissement doit donc être interprété tant comme un processus de désocialisation que comme un processus d'exclusion de l'accès aux ressources productrices de revenus.⁷⁵ Si les OSC permettent à leurs membres de faire fructifier leur capital économique, leur rôle est loin de se restreindre à cette fonction. Le fait de partager des activités économiques permet de nouer de nouvelles relations et de consolider celles qui préexistaient au groupe. « C'est bon d'être dans une association. Ça donne des relations. Avant d'être élu je ne connaissais pas les autres membres. Maintenant on se rencontre, on se rend visite. On est devenus amis, on fait aussi des tontines avec d'autres gens en plus. »⁷⁶

Lorsqu'elles disposent d'une dynamique propre, les OSC jouent un effet positif sur l'identité sociale des groupes. En déployant leurs activités les acteurs collectifs prennent conscience d'eux mêmes et de leur capacité à intervenir sur les conditions de vie de leurs membres. C'est en ce sens que les OSC contribuent à l'*empowerment* des communautés qui deviennent maître de leur future en s'appropriant l'espace public. Le champ des OSC est le lieu par excellence

⁷³DELPEUCH Francis & MAIRE Bernard, Nutrition et alimentation en Afrique au sud du Sahara. Les défis du XXI siècle, *Afrique contemporaine*, Numéros spécial sur la santé, N°195, 2000, pp.155-169.

⁷⁴Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en octobre 2004 avec Lamadjekpogni Jean, Guérisseur traditionnel, membre d'une APE (Association de parents d'Elèves), membre d'une tontine de joueurs de dominos.

⁷⁵Voir à ce propos LEVY Marc & BROUILLET Anne-Sophie, Lutte contre la pauvreté et les inégalités. Ce qu'en pensent les intellectuels africains, *Afrique Contemporaine*, 2003, pp.7-12.

⁷⁶Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en octobre 2004 avec Balou Michel, couturier à la retraite, ancien membre d'une APE, représentant du parti FALAFIA à Abomey.

de l'éveil de la responsabilisation qui pourrait à termes permettre à ces communautés de devenir autonomes. Les OSC sont donc le reflet d'une prise de conscience de la part des populations de la nécessité de se prendre en charge. Au-delà de leurs bienfaits matériels quantifiables, ces associations témoignent de dynamiques cognitives qu'il faut sans aucun doute encourager. « On nous jette des millions pour la pauvreté mais ça c'est du folklore. En fait, le développement c'est dans la tête. »⁷⁷

5. Conclusion

A Abomey, nous observons effectivement un champ composé des types d'association constitutifs de la société civile au Nord. Au-delà de la terminologie utilisée, nous avons relevé un certain nombre de caractéristiques de ces organisations et des relations qu'elles entretiennent tant entre elles qu'avec les structures étatiques, qui nous invitent à remettre en question l'utilisation du terme de société civile dans le cas étudié ou, tout au moins, à en contextualiser la portée.

D'une manière générale, le rôle des OSC est ambigu puisqu'elles contribuent tantôt à renforcer *l'empowerment* des populations locales, tantôt à renforcer leurs dépendances vis-à-vis d'organes externes à la communauté. Tout dépend du mode de fonctionnement de l'OSC, des objectifs qui sont visés et des stratégies que les acteurs déploient pour les atteindre. Comme nous l'avons montré, de part l'existence d'une structuration en cascade depuis les institutions au Nord, les partenaires internationaux de développement ont également un part de responsabilité dans le bon fonctionnement de ce champ. Leur influence sur la qualité de l'intervention des ONG n'est pas négligeable. Celle-ci se répercute à son tour sur l'activité des OSC qui sont mobilisées pour la réalisation des projets.

Les critiques que nous avons émises n'ont pas pour objectif de décrédibiliser les activités des OSC dont certaines sont réellement performantes et contribuent de manière efficace à une réduction de la pauvreté. Nous pensons en effet que ce secteur est prometteur malgré les dysfonctionnements que nous avons observés et qui ne sont pas sans relation avec la jeunesse de l'éclosion de ce champ. Notre objectif est plutôt de mettre en garde les partenaires du développement quand à la portée du concept utilisé afin de prendre les dispositions adéquates qui permettront d'apporter un soutien efficace à ces organismes en suscitant une meilleure synergie entre les acteurs.

⁷⁷ Propos recueillis lors d'un entretien réalisé à Abomey en octobre 2004 avec Zodzi Bruno, instituteur, membre d'une tontine d'enseignants.

BIBLIOGRAPHIE

- AMAT Patricia, Economie sociale et solidaire, femmes et développement, *Economie et solidarité*, vol.31, 2, 2000.
- ANHEIER Helmut K. & SALAMON Lester M., Le secteur de la société civile, une nouvelle force sociale, *Revue du MAUSS*, vol. 11, 1998, pp.99-110.
- ANHEIER Helmut K. & SALAMON Lester M., The third world's third sector in comparative perspective, *International perspectives on voluntary action: reshaping the third sector*, David Lewis, United Kingdom, 1999.
- ATCHACA Eve, Tontines et développement en république populaire du Bénin, *Archives de Sciences Sociales de la Coopération et du développement*, vol.81, 1987, pp.89-94.
- ATRAC Kodjo Sodoke, Solidarités traditionnelles géographiquement comparées, *Archives de Sciences Sociales de la Coopération et du développement*, vol. 65, 1983, pp.109-153.
- ASSILAMEHOO Emmanuel J., Les processus d'élaboration du document stratégique de réduction de la pauvreté au Bénin, *Afrique Contemporaine*, 2003, pp. 31-46.
- BAGAYOKO-PENONE Niagalé, L'implication accrue des acteurs civils et non étatiques africains dans la gestion des politiques de sécurité, *Journal des anthropologues*, vol. 94-95, 2003, pp. 53-74.
- BAYARD Jean-François, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.
- BIERSCHENK Thomas, CHAUVEAU Jean-Pierre & OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, Les courtiers entre développement et Etat, *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, s.l.d. Bierschenk Th., Chauveau J.-P. & Olivier de Sardan J.-P., Karthala & APAD, Paris, 2000, pp.5-42.
- BIERSCHENK Thomas & OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, Powers in the village : rural Bénin between democratisation and decentralisation, *Africa*, vol.73, 2003, pp.146-172.
- BLUNDO Giorgio, Le conflit dans l' « entente », *Les associations paysannes en Afrique*, s.l.d. Jacob J.-P. & Lavigne Delville Ph., Karthala & APAD, Paris, 1994, pp.99-120.
- BLUNDO Giorgio, Elus locaux et courtiers en développement au Sénégal. Trajectoires politiques, modes de légitimation et stratégies d'alliance, *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, s.l.d. Bierschenk Th., Chauveau J.-P. & Olivier de Sardan J.-P., Karthala & APAD, Paris, 2000, pp.71-100.
- BOURDARIAS Françoise, HOURS Bernard & LE PALEC Annie, Les ONG : médiations politiques et globalisation, *Journal des anthropologues*, vol. 94-95, 2003, pp.7-12.
- BOURDARIAS Françoise, ONG et développement des élites, *Journal des anthropologues*, vol. 94-95, 2003, pp.23-52.
- BLUNDO Giorgio & OLIVIER DE SARDAN Jean Pierre, La corruption quotidienne en Afrique de l'Ouest, *Politique Africaine*, vol. 83, 2001, pp.8-37.
- BRATTON Michael, Civil Society and Political Transitions in Africa, , *Civil Society and the state in Africa*, S.l.d. Chazan Naomi, Harbeson John W., Rothchild Donald, Lynne Rienner Publishers, London, 1994.
- CHABAL Patrick & DALOZ Jean Pascal, *L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique*, Economica, Paris, 1999.
- CAILLE Alain, Don et association, *Revue du MAUSS*, vol. 11, 1998, pp.75-83.
- CHAUVEAU Jean-Pierre, Participation paysanne et populisme bureaucratique, *Les associations paysannes en Afrique*, s.l.d. Jacob J.-P. & Lavigne Delville Ph., Karthala & APAD, Paris, 1994, pp.25-60.
- DAHOU Tarik, Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté en Afrique de l'Ouest, *Afrique Contemporaine*, 2003, pp.57-70.

- DAHOU Tarik, Clientélisme et ONG : un cas sénégalais, *Journal des anthropologues*, vol. 94-95, 2003, pp. 145-164.
- DE BERRY Jo, *Exploring the concept of community: implications for NGO management*, CVO international working paper n°8.
- DEFOURNY Jacques, DEVELTERE Patrick & FONTENEAU Bénédicte, *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles, De Boeck & Larcier, 1999.
- DELPEUCH Francis & MAIRE Bernard, Nutrition et alimentation en Afrique au sud du Sahara. Les défis du XXI siècle, *Afrique contemporaine*, Numéros spécial sur la santé, N°195, 2000, pp.155-169.
- DEVELTERE Patrick & FONTENEAU Bénédicte, Mouvement social et économie sociale et solidaire: l'économie sociale, conçue au Nord, pertinente au Sud?, *Economie et solidarité*, hors série, 2003.
- DUMON Guido, La politique européenne de développement vue par les ONG, *Le courrier*, n°141, 1993, pp. 84-86.
- EDJA Honorat, Médiateurs traditionnels à l'école du courtage en développement. Un exemple autour des projets du service allemand de développement à Kalalé au Nord-Bénin, *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, s.l.d. Bierschenk Th., Chauveau J.-P. & Olivier de Sardan J.-P., Karthala & APAD, Paris, 2000, pp.125-144.
- FALL Abdoum S. & DIOUF Mamadou, La société civile en Afrique de l'Ouest : configuration et défis, *Economie et solidarité*, vol.31, 2, 2000, pp.82-109.
- FALL Abdoum S., Et si l'insertion urbaine passait par l'investissement dans des réseaux sociaux?, *Les associations paysannes en Afrique*, s.l.d. Jacob J.-P. & Lavigne Delville Ph., Karthala & APAD, Paris, 1994, pp.293-303.
- FAVREAU Louis, La dynamique associative au Sud : une mise en perspective, *Revue du M.A.U.S.S.*, vol.11, 1998, pp.155-167.
- FAVREAU Louis, Economie sociale et développement dans les sociétés du Sud, *Economie et solidarité*, vol.31, 2, 2000, pp.45-63.
- FERRIE Jean-Noël, « Société civile », autoritarisme et globalisation des normes, *Journal des anthropologues*, vol. 94-95, 2003, pp.75-92.
- FLOQUET Anne, Dynamique endogène du changement technique et organisation paysanne. Etude de cas au sud du Bénin, *Les associations paysannes en Afrique*, s.l.d. Jacob J.-P. & Lavigne Delville Ph., Karthala & APAD, Paris, 1994, pp.273-291.
- FONTENEAU Bénédicte, Emergence de pratiques d'économie sociale dans le financement de la santé au Burkina Faso, *Economie et solidarité*, vol.31, 2, 2000, pp.137-157.
- GAUSSET Quentin, Problèmes méthodologiques, conceptuels et éthiques de l'anthropologie environnementale, *Journal des anthropologues*, vol. 94-95, 2003, pp.255-300.
- GENTIL Dominique & SERVET Jean-Michel, Entre localisme et mondialisation : la microfinance comme levier de changements socio-économiques, *Revue Tiers-monde*, vol.172, 2002, pp.737-760.
- GESCHIERE Pierre, Sorcellerie et politique : les pièges du rapport élites village, *Politique Africaine*, vol.63, 1996, pp.82-96.
- GUERIN Isabelle, Les pratiques financières des femmes entrepreneurs. Exemples sénégalais, *Tiers-monde*, vol.172, 2002, pp.809-827.
- GUERIN Isabelle, *Femmes et économie solidaire*, La découverte/M.A.U.S.S., Paris, 2003.
- GUILLERMOU Yves, Encadrement étatique et formes d'organisation autonomes en secteur paysan « marginalisé », *Les associations paysannes en Afrique*, s.l.d. Jacob J.-P. & Lavigne Delville Ph., Karthala & APAD, Paris, 1994, pp.201-217.
- GUILLERMOU Yves, ONG et dynamiques politiques en Afrique. Le difficile dialogue à la base entre acteurs du développement rural, *Journal des anthropologues*, vol. 94-95, 2003, pp.123-144.

- HENRY Alain, TCHENTE Guy-honoré & GUILLERME-DIEUMEGARD Philippe, *Tontines et banques au Cameroun. Les principes de la société des amis*, Karthala, Paris, 1991.
- HANSEN Fred Ketil, The politics of personal relations: beyond patrimonial practices in northern Cameroon, *Africa*, vol.73, 2003, pp.202-225.
- HOURS Bernard, Les ONG : outils et contestation de la globalisation, *Journal des anthropologues*, vol. 94-95, 2003, pp.13-22.
- JACOB Jean-Pierre, Gouvernance, imputation, redondance, réflexions sur la multiplicité des intervenants et la multiplication des organisations paysannes. *Les associations paysannes en Afrique*, s.l.d. Jacob J.-P. & Lavigne Delville Ph., Karthala & APAD, Paris, 1994, pp.255-270.
- JONCKERS Danielle, Le mythe d'une tradition communautaire villageoise dans la région Mali-Sud, *Les associations paysannes en Afrique*, s.l.d. Jacob J.-P. & Lavigne Delville Ph., Karthala & APAD, Paris, 1994, pp.121-153.
- KAMDEM Emmanuel, Circulation monétaire et construction du lien social en milieu urbain africain : une modalité d'adaptation créative à la mondialisation, *Revue Tiers-monde*, vol. 168, 2001, pp.755-771.
- KINUTHIA-NJENGA Cecilia, Civil society: new roles for African traditions, NGOs, women and youth in Africa, 1999.
- KI-ZERBO Joseph, *La natte des autres. Pour un développement endogène en Afrique*, Karthala, Paris, 1992.
- LABAZEE Pascal, Entreprises promoteurs et rapports communautaires. Les logiques économiques de la gestion des liens sociaux. *Entreprises et entrepreneurs africains*, s.l.d. Ellis S. & Fauré Y.-A., Karthala, Paris, 1995, pp.141-153.
- LACHENMANN Gudrun, Civil society and social movements in Africa, *Les associations paysannes en Afrique*, s.l.d. Jacob J.-P. & Lavigne Delville Ph., Karthala & APAD, Paris, 1994, pp.61-95.
- LAMBERT Agnès & CONDE Kefing, Le secteur endogène va-t-il disparaître? Tontine, « usuriers » et crédit rural de Guinée, *Revue Tiers-monde*, vol.172, 2002, pp.829-847.
- LAPENU Cécile, La gouvernance en microfinance : grille d'analyse et perspectives de recherche, *Revue Tiers-monde*, vol.172, 2002, pp.847-865.
- LATOUCHE Serge, *L'autre Afrique. Entre don et marché*, Albin Michel, Paris, 1998.
- LAUTIER Bruno, Sous la morale, la politique. Banque Mondiale et la lutte contre la pauvreté, *Politique africaine*, vol.82, 2001, pp.169-176.
- LELART Michel, L'épargne informelle en Afrique : les tontines béninoises, *Revue Tiers-monde*, vol. 108, 1989, pp.271-298.
- LE MEUR Pierre-Yves, Courtage en développement et champ du pouvoir local au Sud-Bénin, *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, s.l.d. Bierschenk Th., Chauveau J.-P. & Olivier de Sardan J.-P., Karthala & APAD, Paris, 2000, pp.189-216.
- LETOURMY Alain, Les mutuelles de santé en Afrique : condition d'un développement, *Afrique contemporaine*, Numéros spécial sur la santé, N°195, 2000, pp.230-240.
- LEVY Marc & BROUILLET Anne-Sophie, Lutte contre la pauvreté et les inégalités. Ce qu'en pensent les intellectuels africains, *Afrique Contemporaine*, 2003, pp.7-12.
- LEWIS David, « Old » and « New » Civil Societies? Reflections on NGOs, state and democracy in Bangladesh, *Journal des anthropologues*, vol. 94-95, 2003, pp. 93-122.
- LEWIS David, BEBBINGTON Anthony J., BATTERBURY Simon P.J., SHAH Alpa, OLSON Elisabeth, SIDDIQI M. Shameen & DUVALL Sandra, *Practice, Power and meaning: frameworks for studying organizational culture in multi-agency rural development project*, CCS International Working Paper n°12.
- LEWIS David, Civil society in non-Western contexts: Reflexions on the "usefulness" of a concept, Civil Society Working Paper 13, 2001.

- LISTER Sarah, *Power in partnership? An analysis of NGO's relationships with its partners*, CVO International Working Paper n°5.
- MARTIN Jean-Yves, Les écoles spontanées en Afrique sub-saharienne, *Cahiers d'Etudes africaines*, vol. 169-170, 2003, pp.19-39.
- MBATIA Paul N. & BRADSHAW York W., Responding to crisis: patterns of health care utilization in central Kenya amid economic decline, *African Studies Review*, vol.46, n°1, 2003, pp.69-92.
- MOLENAERS Nadia & RENARD Robrecht, *Strengthening Civil Society from the Outside? Donor-driven Consultation and Participation Processes in Poverty Reduction Strategies (PRSP): the Bolivian case*, IDPM-UA discussion paper, n°5, 2002.
- MONGBO Roch L., La dynamique des organisations paysannes et la négociation quotidienne du « développement rural » à la base : une étude de cas au Bénin, *Les associations paysannes en Afrique*, s.l.d. Jacob J.-P. & Lavigne Delville Ph., Karthala & APAD, Paris, 1994, pp. 135-153.
- MONGBO Roch L., Le développement local et les courtiers. Concepts et réalités d'un phénomène social au Bénin, *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, s.l.d. Bierschenk Th., Chauveau J.-P. & Olivier de Sardan J.-P., Karthala & APAD, Paris, 2000, pp. 217-240.
- NEBIE Gustave, Nouveaux rapports entre acteurs, nouveaux modèles de croissance, *Afrique Contemporaine*, 2003, pp. 13-30.
- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, Anthropologie et développement, Essai en socio-anthropologie du développement, Paris, Karthala, 1995.
- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, Les trois approches en anthropologie du développement, *Revue Tiers-monde*, vol. 168, 2001, pp. 729-753.
- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, ADAMOU Moumouni & ABOUBACAR Souley, « L'accouchement c'est la guerre » Accoucher en milieu rural nigérien, *Afrique contemporaine*, Numéros spécial sur la santé, N°195, 2000, pp.136- 154.
- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, L'économie morale de la corruption en Afrique, *Politique Africaine*, vol.63, 2001, pp. 97-116.
- PERRY Donna, Rural weekly markets and the dynamics of time, space and community in Senegal, *Modern African Studies*, vol. 38, n°3, 2000, pp.461-486.
- PIROTTE Gautier, ROMAINVILLE Michel, SINDAHYEBURA E. & STANGHERLIN Gregor, *Les associations urbaines en Afrique subsaharienne. Types, fonctionnement et initiatives en matière de développement*, Rapport de Recherche en Appui à la Politique de coopération CIUF-AGCD, 1999.
- PIROTTE Gautier & PONCELET Marc, Eveil des sociétés civiles en milieu urbain et organisations non gouvernementales : les exemples de Cotonou et Lubumbashi, *Autrepart*, vol.23, 2002, pp.73-88.
- SIMONE Abdou M., Reaching the larger world: new forms of social collaboration in pinkine, Senegal, *Africa*, vol.73, 2003, pp.226-250.
- SODEIK Eva, Interfaces sans courtiers? Conditions d'émergence du courtage et conséquences de son absence, *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, s.l.d. Bierschenk Th., Chauveau J.-P. & Olivier de Sardan J.-P., Karthala & APAD, Paris, 2000, pp.259-278.
- SCHATZBERG Michel G., La sorcellerie comme mode de causalité politique, *Politique Africaine*, vol. 82, 2001, pp.33-47.
- SUNAL Cynthia S., SUNAL Denis W., RUFAl Ruqayyatu, INUWA ahmed & HAAS Mary E., Perceptions of unequal access to primary and secondary education: findings from Nigeria, *African Studies Review*, vol.46, n°1, 2003, pp.93-116.

TSIKA Joseph, Entre l'écume étatique et le marteau familial : l'impossible envol des entrepreneurs au Congo, *Entreprises et entrepreneurs africains*, s.l.d. Ellis S & Fauré Y.-A., Karthala, Paris, 1995, pp.250-265.

TOURE Abdou, *Les petits métiers à Abidjan. L'imagination au secours de la « conjoncture »*, Karthala, Paris, 1995.

YOUNG Crawford, In Search of Civil Society, *Civil Society and the state in Africa*, S.l.d. Chazan Naomi, Harbeson John W., Rothchild Donald, Lynne Rienner Publishers, London, 1994.